

LE DEVOIR



CAHIER **2**

ACTUALITÉS

Une première ville au Québec rase tous ses frênes

A 10

ZEITGEIST

L'été sera trop long pour les élèves de l'école L'Agora

B 10

WEEK-END

Quand les arts visuels passent à table, au Centre d'art Diane-Dufresne

B 1

Un refuge imparfait

L'afflux migratoire actuel pose de nouveaux défis à l'école, qui peine à les relever en dépit de la bonne volonté

JESSICA NADEAU
LE DEVOIR

Avec les nouvelles vagues de réfugiés qui arrivent au Québec, de plus en plus d'enseignants doivent intégrer dans leurs classes ordinaires des enfants traumatisés qui ne parlent pas la langue et qui n'ont pas nécessairement été à l'école dans leur pays d'origine, mais auxquels on ne peut offrir tous les services dont ils ont besoin.

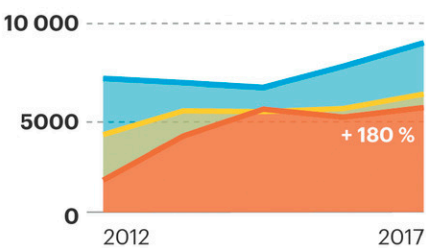
« Comme enseignante, j'ai l'impression que je n'en fais pas assez, que je ne peux pas leur donner tout ce dont ils ont besoin. Par manque de temps. Par manque de ressource. Et par manque de formation. Je n'ai pas les outils de base pour leur enseigner. Je fais de mon mieux, mais je me sens impuissante », soupire Marie-Josée, qui enseigne dans une école primaire sur la Rive-Nord de Montréal.

Marie-Josée enseigne dans une classe ordinaire. Elle n'a jamais fait de francisation ou de classe d'accueil. Mais elle doit s'adapter, car depuis quelques années, elle reçoit de plus en plus d'enfants nouvellement arrivés au Québec.

Les commissions scolaires ont le choix d'ouvrir des classes d'accueil ou d'intégrer les enfants en classe ordinaire — en fonction de son âge et non de son niveau réel — avec un soutien ponctuel en francisation, à raison de quelques heures par semaine.

VOIR PAGE A 2 : REFUGE

Élèves de 1^{re} génération en formation générale



■ Classe d'accueil
■ Intégration avec soutien ponctuel
■ Intégration avec soutien régulier

Source MEES
Infographie Le Devoir

INDEX

Avis légaux..... A6
Décès..... B4
Éditorial..... A8
Grille TV..... B2
Idées..... A9
Météo..... B8
Mots croisés..... B8
Petites annonces. B4
Sports..... B8
Sudoku..... B8



L'accès aux musées, les grands comme les petits, est gratuit un dimanche par mois. Si rendre la culture accessible à tous est une noble intention, certains intervenants du milieu s'inquiètent des difficultés financières que cela pourrait entraîner pour les institutions.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

MUSÉES

La face cachée de la gratuité

Les beaux dimanches décrétés par Québec suscitent de l'inquiétude dans le milieu

CATHERINE LALONDE
LE DEVOIR

Offrir l'accès gratuit pour les Québécois aux musées un dimanche par mois. C'est une des idées phares de la ministre Marie Montpetit et de la nouvelle politique culturelle. Alors que la Société des musées du Québec (SMQ) diffusait jeudi son bilan du premier dimanche gratuit*, des critiques fusent du milieu. « Cette mesure est un lapin qui sort d'un chapeau à la veille des élections, improvisée à des fins électorales », illustre en requérant l'anonymat une personne importante du réseau muséal. « C'est une idée citoyenne absolument louable dans l'intention, mais on doit s'interroger sur son application, ses résultats à long terme et ses impacts. »

Le 3 juin dernier, 65 musées étaient ouverts gratuitement, selon le cabinet de la ministre; 16 autres, saisonniers, s'ajouteront en juillet. La SMQ a comptabilisé, pour 45 musées membres ouverts, 8 722 visiteurs. Plusieurs membres de la SMQ anticipent des pertes financières supérieures à ce qui est prévu par le ministère de la Culture (MCC), même s'il s'est engagé à rembourser toutes les gratuités, indique le directeur de la SMQ, Stéphane Chagnon. « Il faut considérer les coûts anticipés en ressources humaines pour le personnel supplémentaire requis à l'animation, l'accueil, l'entretien et la sécurité. Et des pertes financières anticipées. Nos membres prévoient un déplacement de la fréquentation vers le dimanche. » Une donnée plus ou moins confirmée

On demande au ministère une souplesse dans l'application de cette mesure citoyenne

STÉPHANE CHAGNON



par un musée, qui a vu la popularité de son samedi précédent et de la semaine suivante fondre. Une autre préoccupation de la SMQ est la baisse potentielle des revenus d'abonnement. « Qui aura intérêt à demeurer membre d'un musée, quand un des grands attraits, c'est l'accès gratuit en tout temps? demande M. Chagnon. Est-ce que le MCC dédommagera? Pour l'instant, on ne sait pas. On est en discussion ouverte. »

Le bilan de la SMQ a comptabilisé 117 960 \$ en droits d'entrée pour le 3 juin. Pour 2018-2019, le budget Leitão a prévu 600 000 \$ pour lancer la mesure. « Si ce montant doit couvrir les 95 musées listés dans le budget, il nous semble qu'il sera insuffisant », estime

VOIR PAGE A 5 : MUSÉES

RACISME

Les excuses de Barrette ne suffisent pas aux yeux de leaders autochtones

LISA-MARIE GERVAIS
JESSICA NADEAU
LE DEVOIR

Les excuses du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, pour ses propos jugés « racistes » et « colonialistes » n'ont pas satisfait les leaders inuits et des Premières Nations, qui continuent de réclamer sa démission. « S'il y a quelque chose que je ne suis pas, c'est un raciste », s'est-il défendu. En cette Journée nationale des peuples autochtones, les déclarations du ministre ont provoqué toute une onde de choc au sein de ces communautés.

Le ministre québécois de la Santé dit avoir parlé au maire de Kuujuaq jeudi matin pour s'excuser. « Je regrette sin-

cièrement ce qui s'est passé et j'ai offert mes plus sincères excuses au maire, de même qu'à toutes les communautés des Premières Nations de cette province », a-t-il répondu en anglais lors d'un impromptu de presse jeudi.

En français, quelques minutes plus tôt, il se disait plutôt désolé que ses propos aient été mal interprétés. « Je suis très malheureux que mes propos aient été interprétés avec cette portée, ce n'était pas l'exercice visé. »

Lors d'un bain de foule dans une mosquée de sa circonscription de Brossard il y a deux semaines, M. Barrette avait tenté d'expliquer à un citoyen qui

VOIR PAGE A 4 : EXCUSES



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

S'il y a quelque chose que je ne suis pas, c'est un raciste

GAÉTAN BARRETTE



Marie-Andrée Chouinard monte en grade

La nouvelle rédactrice en chef du *Devoir* renouera aussi avec l'éditorial dès la semaine prochaine



Le directeur du *Devoir*, Brian Myles, a annoncé la nomination de Marie-Andrée Chouinard à titre de rédactrice en chef du quotidien.

GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

Il n'y a pas qu'au Mexique que des masses exubérantes provoquent des secousses sismiques. *Le Devoir* ne vibre pas pour la Coupe du monde, mais pour Marie-Andrée Chouinard. Sa nomination à titre de rédactrice en chef a fait trembler d'enthousiasme jeudi le plancher du 1265, Berri.

Détentrice d'un baccalauréat en communication (journalisme) de l'UQAM, M^{me} Chouinard a tout fait au cours de sa carrière pour obtenir le poste convoité de rédactrice en chef. C'est une étape naturelle de son parcours qui a commencé en 1996 comme reporter au *Devoir*. Elle a gravi les échelons pour occuper les postes de chroniqueuse en éducation, d'éditorialiste, de responsable de la page Idées et, depuis 2013, de directrice de l'information.

À ce titre, elle a été impliquée de près dans les efforts de transformation du *Devoir*, d'abord avec le lancement de notre application tablette, en 2014, et ensuite avec le lancement récent de notre application mobile, la refonte de notre site Internet et de notre signature visuelle.

M^{me} Chouinard est la candidate tout indiquée pour succéder à Luce Julien comme rédactrice en chef. Elle sera en mesure de poursuivre l'implantation des stratégies du *Devoir*, un média qui

privilégie les contenus tant imprimés que numériques.

Les lecteurs et les lectrices seront par ailleurs heureux de retrouver sa plume à l'éditorial à compter de la semaine prochaine.

M^{me} Chouinard est respectée des journalistes et des collaborateurs du *Devoir* en raison de sa rigueur et de son dynamisme. Nul doute qu'elle sera en mesure d'accompagner *Le Devoir* dans une période de grande transformation pour toute l'industrie des médias.

Elle saura préserver l'essentiel, soit superviser la production de contenus de qualité pour un lectorat avide d'informations, de débats et d'analyses.

Le modèle d'affaires du *Devoir* repose en effet sur les abonnements et, dans une moindre mesure, la philanthropie. C'est pourquoi nous attachons la plus haute importance aux communautés de lecteurs et de lectrices qui nous lisent et nous soutiennent par leurs abonnements et leurs dons.

M^{me} Chouinard a toute ma confiance pour que *Le Devoir* demeure, sous sa gouverne, « un vecteur d'information de qualité et un point d'ancrage pour la société québécoise », pour reprendre ses propres mots.

BRIAN MYLES
DIRECTEUR DU DEVOIR

Démunis devant des enfants traumatisés

REFUGE

SUITE DE LA PAGE A 1

Selon les données du ministère de l'Éducation, le nombre d'élèves en classe d'accueil est passé d'environ 7500 à 9500 entre 2012 et 2017. Le nombre d'élèves ayant des besoins de francisation ponctuels et intégrés dans les classes ordinaires a pour sa part pratiquement triplé, passant de près de 2150 à plus de 6000 élèves.

« La durée des services est déterminée en fonction des besoins des élèves, jusqu'à ce que ces derniers soient en mesure de suivre normalement l'enseignement en français », précise le porte-parole du ministère, Bryan St-Louis.

Mais quand Marie-Josée regarde le peu de services en francisation offerts à ses élèves nouvellement arrivés au Québec, elle n'est pas convaincue. « Il y a une dame qui vient les chercher deux ou trois heures par semaine. C'est loin d'être assez. On n'a même pas assez de ressources pour assurer un suivi. Et quand de nouveaux élèves arrivent en cours d'année, on coupe sur le temps accordé aux autres... »

Manque de matériel

Les professeurs qui intègrent ces enfants n'ont pas de matériel ni de programme spécifique pour les guider. Ils ne sont pas informés de la situation afin qu'ils puissent se préparer, explique Marie-Josée.

« On l'apprend le jour même [que ce sont des enfants qui viennent d'immigrer au Québec]. On les reconnaît tout de suite : quand je commence à parler français et que j'écris au tableau, ils me regardent avec de grands yeux et me demandent : "Do you speak english?" »

Marie-Josée a vu des surdoués des mathématiques pour lesquels doit faire du matériel sur mesure afin qu'il n'y ait pas trop de texte, mais également des enfants qui n'ont jamais été scolarisés et auxquels elle doit apprendre à tenir un crayon. Dans tous les cas, elle fait le tour de ses collègues pour trouver du matériel qu'elle peut adapter selon le profil de chaque élève et fait des programmes particuliers pour chacun d'entre eux.

« Ça implique beaucoup de travail, en plus de tout ce que je dois faire avec mes élèves habituels, ceux qui ont des difficultés d'apprentissage ou de comportement... Disons que ça vient encore alourdir le poids sur nos épaules », soupire Marie-Josée.

Mutisme

Dans les classes d'accueil, les enseignants ont l'habitude de travailler avec ces jeunes, mais ce n'est pas toujours facile non plus.

« Le premier mois d'école, avec mes élèves, mon objectif, c'est qu'ils se sentent en sécurité, de leur faire comprendre que l'école, ça fait partie de la vie d'enfant, raconte une enseignante en classe d'accueil sur la Rive-Sud de Montréal. Quand je franchis cette étape et que je les vois arriver avec un

sourire le matin, c'est déjà un grand pas de fait. »

Certains enfants vont se disputer, d'autres vont se refermer sur eux-mêmes, note Sébastien (nom fictif), qui enseigne dans une classe d'accueil de Montréal. « Plusieurs enfants vont s'enfermer dans un mutisme volontaire. Ça peut durer plusieurs mois. Il n'y a aucun service spécifique à l'accueil pour ça. Et les psychologues ne sont pas très présents dans les écoles. »

Questionnée à cet effet, la présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon, avoue que tout n'est pas parfait. « On fait du mieux qu'on peut, ça, c'est sûr, répond-elle. Est-ce qu'on pourrait faire mieux ? Sûrement. »

Elle-même a entendu des histoires d'enfants traumatisés qui se cachent sous le bureau lorsqu'ils entendent le bruit d'un hélicoptère. « Il y a plein de choses qui se sont passées dans leur pays d'origine et dans leur parcours migratoire. On essaie de les accompagner le mieux possible. On ajoute des psychoéducateurs et des techniciens en éducation spécialisée. On a des psychologues scolaires à la CSDM pour des cas plus lourds, mais il faut également travailler avec la santé et les services sociaux. »

Ainsi, si un enseignant repère un enfant qui a de toute évidence besoin de services psychologiques, il sera confié aux services de la commission scolaire ou au réseau de santé, mais les délais seront longs, convient M^{me} Harel Bourdon.

Pressions

Des enseignants dénoncent également la pression qu'ils subissent pour faire passer leurs élèves de l'accueil dans les classes ordinaires même s'ils ne sont pas prêts afin de faire de la place pour ceux fraîchement débarqués. Il faut du « roulement », notent-ils, car il n'y a souvent pas de place dans les écoles qui débordent pour ouvrir de nouvelles classes d'accueil ni même d'enseignants disponibles dans un contexte de pénurie.

« Tous les moyens sont bons pour faire passer les élèves dans les classes ordinaires, déplore Sébastien. On pellette en avant le problème et ce sont les professeurs des classes ordinaires qui écopent. On tient pour acquis qu'ils vont amener ces jeunes vers la réussite et que ça va se faire par la magie de Disney. »

Dans les syndicats de l'enseignement, c'est une inquiétude grandissante. « On reçoit de plus en plus d'appels de professeurs désemparés qui disent que l'intégration se fait de façon chaotique dans leur milieu. Et ce que l'on constate souvent, c'est que la structure est là, mais qu'il n'y a pas d'argent pour la soutenir », résume Sylvie Thérberge, vice-présidente à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE).

Même constat à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui mène actuellement des travaux pour documenter le phénomène. « On voit qu'il y a manifestement des redressements à faire, notamment sur la question de l'intégration, qui doit être balisée », note la vice-présidente, Nathalie Morel.



Un minibus de la CSMB permet aux intervenants d'aller rencontrer les familles dans leur milieu.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À la rencontre des familles immigrantes

Les commissions scolaires font preuve de créativité pour tenter de répondre aux besoins particuliers

JESSICA NADEAU
LE DEVOIR

Conscientes de divers problèmes liés à l'intégration des nouveaux arrivants, des commissions scolaires mettent en place des projets-pilotes pour faire le pont entre les parents, l'école et les organismes communautaires.

« On s'est rendu compte, surtout avec la vague de migrants qu'on a accueillis cette année, que les gens étaient très démunis. On voyait des enfants qui n'avaient même pas de crayons et qui vivaient avec rien. On a vu que les familles avaient des besoins de base à combler d'abord et que si on les aidait de façon plus systémique, ça avait un impact sur la réussite de l'élève », explique Gina Guillemette, porte-parole de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, qui a accueilli cette année 71 groupes d'accueil de plus que l'année dernière.

Ainsi, la commission scolaire a embauché trois intervenants communautaires scolaires, qui vont agir comme des agents de liaison et prendre en charge les familles et leurs besoins de base dès l'inscription de l'enfant à l'école. On pourra ainsi leur expliquer les rouages du système d'éducation québécois, ce que l'on attend des parents en matière d'implication et d'aide aux devoirs, mais également les inscrire à des banques alimentaires pour

71

C'est le nombre de groupes de plus en accueil qu'a dû mettre sur pied la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys en raison de l'afflux d'immigrants.

du dépannage d'urgence et les orienter vers des ressources pour avoir des vêtements ou des effets scolaires.

Un minibus vient tout juste de prendre la route pour aller à la rencontre des familles dans les quartiers les plus difficiles et créer des liens en prévision de la prochaine rentrée. « On va se servir du véhicule pour approcher les familles qui ne nous feraient pas nécessairement part de leurs besoins », explique M^{me} Guillemette.

La Commission scolaire de Montréal prévoit elle aussi, grâce à de nouveaux budgets de Québec, d'engager de tels agents de liaison dans les écoles qui ont plusieurs classes d'accueil.

La commission scolaire a également mis sur pied, sur les recommandations d'un chercheur, un tout premier « groupe de parole » dans une école de LaSalle. « On se rend compte que lorsque les élèves arrivent, ils tombent rapidement dans les devoirs et la performance, mais ils n'ont pas eu d'espace pour exprimer ce qu'ils ont vécu, pour parler de la famille, des deuils, du pays d'origine, etc. », explique Gina Guillemette.

Ces groupes pour classes d'accueil, animés par un psychologue, permettent donc aux enfants de s'exprimer dans un espace neutre à l'école. « C'est tout nouveau, mais ça fonctionne très bien, assure Gina Guillemette. C'est une façon de les écouter et de favoriser leur intégration. »

La culture du pot

CHRISTIAN RIOUX



Ce serait donc un « moment historique » ! C'est un ancien collègue journaliste peu connu pour son humour et ses emportements, le sénateur André Pratte, qui l'affirme. En adoptant cette semaine le projet de loi qui légalisera la marijuana, Ottawa viendrait donc de faire franchir un pas de géant à l'humanité. Pour peu, on se lèverait pour entonner l'*O Canada*.

Si Pierre Trudeau a refondé le pays en 1982 en imposant une nouvelle constitution par ce qui ressemble en tout point à un coup de force, son fils vient donc lui aussi d'entrer dans l'« histoire » en faisant souffler sur le pays de voluptueux effluves de marijuana. On se demanderait presque si, emporté par l'enthousiasme, notre sénateur n'a pas légèrement devancé la loi pour en fumer du bon. Mais soyons éléments. On a l'histoire qu'on peut.

Vue d'Europe et de France, cette chicane provinciale pour avoir le droit d'arroser quatre plants de pot dans sa cour ou sur son balcon paraît pour le moins byzantine. Il suffit que le sujet surgisse dans une conversation pour que les Français, pourtant si prompts à s'écharper sur tout et n'importe quoi, ne sachent plus quoi dire. À l'exception de quelques soixante-huitards un peu attardés et du journal *Libération*, lui-même profondément marqué par la culture de cette époque, le sujet passionne les Français autant que la culture des topinambours.

L'an dernier, peu avant l'élection présidentielle, une pétition avait bien essayé d'intéresser la classe politique à la légalisation du cannabis. Le député socialiste Patrick Menuucci et la psychiatre Béatrice Stambul, accompagnés de 150 personnalités marseillaises, avaient évoqué la possibilité de mettre ainsi fin aux sanglantes guerres de gangs qui déchirent la cité phocéenne. Seul Benoît Hamon avait dressé l'oreille. Mal lui en prit. L'ancien candidat socialiste, surtout populaire chez les étudiants, a depuis été relégué aux marges de la vie politique française.

Pourtant, on a parfaitement raison de s'interroger sur la culture du pot. Je veux parler de cette culture qui se pratique avec des mots et non à coups de béche. Quand je pense au pot, je ne peux m'empêcher de revoir l'air abruti des étudiants de mon cégep à qui j'essayais tant bien que mal de fourguer mon journal étudiant et qui me répondaient par un désespérant « cool man ». Pour les militants politiques que nous étions alors, le monde était séparé en deux classes bien distinctes : les citoyens et les « fumeux de pot », dont nous savions d'expérience qu'il n'y avait rien à attendre. Nous ne pouvions imaginer alors que les seconds l'emporteraient un jour.



Toute la presse européenne a reproduit l'unifolié canadien sur lequel la feuille de cannabis a remplacé la feuille d'érable. Parions qu'avec le pétrole de l'Alberta, cette image va rester collée au Canada de Justin Trudeau.

Déchirés sur l'Europe, l'environnement, la montée des populismes et l'immigration, les Français n'osent généralement pas le dire ouvertement, mais on sent bien que les plus avertis se demandent quel vide politique abyssal a bien pu amener les Canadiens à se passionner pour un sujet aussi futile. Souvent ignorants du b.a.-ba de la politique canadienne, ils ne comprennent pas à quel point cette légalisation n'est pas seulement le symbole de la coolitude canadienne, mais celui d'une société où l'individualisme triomphe à un niveau difficilement imaginable ailleurs. Car qu'est-ce que le cannabis sinon cette drogue terriblement contemporaine « qui fait enfler le moi, qui le rend hyperbolique », comme l'écrivait Baudelaire ?

Que pressent-on dans cette impérieuse nécessité de légaliser le cannabis sinon l'urgence absolue de pousser toujours un peu plus loin cette obsession contemporaine des droits individuels dont il faut bien reconnaître qu'elle a trouvé sa terre d'élection dans le vide existentiel de notre grand pays « post-national » ?

Au-delà des arguties nébuleuses, le vrai débat est peut-être là. Que pressent-on dans cette impérieuse nécessité de légaliser le cannabis sinon l'urgence absolue de pousser toujours un peu plus loin cette obsession contemporaine des droits individuels dont il faut bien reconnaître qu'elle a trouvé sa terre d'élection dans le vide existentiel de notre grand pays « postnational » ?

Dans le même texte, Baudelaire comparait le cannabis au vin. Voilà en effet un véritable objet de culture ! Car avec le vin viennent des milliers de mots, d'odeurs, de saveurs, de couleurs, de traditions, de savoir-faire, de rites collectifs et de sensations les plus diverses. Bref, toute une littérature. Avec le pot ne vient que la sécheresse de l'individu prisonnier de ses rêves. « Le haschisch est une arme pour le suicide », écrit le poète, qui y voit une drogue de « paresseux » qui annihile toute volonté.

C'est peut-être pourquoi, à une époque où le premier venu se prend pour Kurt Cobain, il semble si urgent de légaliser le pot. Baudelaire va jusqu'à dire que « le vin est pour le peuple qui travaille et qui mérite d'en boire », alors que « le haschisch appartient à la classe des joies solitaires ; il est fait pour les misérables oisifs ».

Mais la réflexion la plus actuelle de l'auteur des *Paradis artificiels* est aussi sa plus virulente. Dommage que les sénateurs ne l'aient pas méditée. Car le poète concluait que, « s'il existait un gouvernement qui eût intérêt à corrompre ses gouvernés, il n'aurait qu'à encourager l'usage du haschisch ».

Allez, débouchons quand même une bouteille pour rendre grâce à l'« histoire » et surtout célébrer l'arrivée de l'été.



L'histoire de l'île d'Anticosti est parsemée de centaines de naufrages, si bien que les bateaux échoués sur la grève font partie du paysage.

ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

III ÉCONOMIE

Québec investira pour la relance d'Anticosti

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Après avoir dépensé 94 millions de dollars dans la saga pétrolière Anticosti, le gouvernement du Québec doit annoncer vendredi des investissements de quelques millions de dollars pour soutenir la relance économique de l'île, mais aussi l'élaboration de son dossier de candidature pour l'UNESCO, a appris *Le Devoir*. Les Anticostiens espèrent beaucoup plus.

Le ministre de l'Environnement, Isabelle Melançon, qui participe vendredi au « Forum du futur » organisé à Port-Menier, profitera de son passage sur Anticosti pour annoncer des investissements « majeurs et stimulants » pour tenter de préserver de la petite communauté insulaire en déclin.

Selon les informations obtenues auprès de différentes sources, le gouvernement Couillard doit surtout annoncer des investissements dans les infrastructures de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), qui gère présentement la plus grande part de l'accueil touristique sur l'île, principalement pour la chasse et la pêche.

En tout, des investissements d'un peu plus de sept millions devraient être annoncés par la ministre Melançon vendredi après-midi. Il serait aussi question de confirmer la construction, à Port-Menier, d'un hôtel qui serait géré par la Sépaq. Interpellée jeudi, la Sépaq a simplement indiqué que « divers investissements importants » seront annoncés vendredi.

UNESCO

À quelques mois des élections, et après avoir mis fin aux projets pétroliers sur l'île, le gouvernement Couillard doit par ailleurs confirmer une enveloppe

de 400 000 \$ pour permettre à la municipalité d'entamer l'élaboration de son dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette enveloppe s'inscrit dans la volonté du gouvernement de « protéger le patrimoine géologique et naturel » de ce « joyau » d'une superficie de 7900 km², soit 16 fois l'île de Montréal.

En entrevue au *Devoir* jeudi, le maire d'Anticosti, John Pineault, a salué cet engagement financier, tout en soulignant que les travaux qui doivent mener au dépôt du dossier à l'UNESCO, prévu possiblement pour 2021, devraient coûter au moins 800 000 \$.

M. Pineault, qui s'est battu pour éviter que l'île soit réduite à un site d'exploration pétrolière et gazière, estime aussi que les fonds publics devront être plus abondants pour espérer stopper le déclin de cette communauté d'environ 200 habitants.

Pour le moment, dit-il, « on a l'impression d'avoir une pitance, surtout lorsqu'on voit que le gouvernement a déjà dépensé 94 millions de dollars pour les pétrolières ».

Eau potable

En fait, le gouvernement Couillard a versé 62 millions de dollars en compensations à cinq entreprises pétrolières, pour mettre un terme au projet Hydrocarbures Anticosti. Québec a aussi dépensé 30 millions dans les différents travaux du projet, lancé par le gouvernement péquiste en 2014.

Le maire de l'île souhaite donc profiter du passage d'Isabelle Melançon pour lui rappeler que les Anticostiens sont privés d'eau potable « depuis quinze ans ».

« C'est un processus interminable », déplore-t-il. Les coûts de construction d'une nouvelle usine d'épuration sont

évalués à 4 millions. Une fortune pour une municipalité dont le budget annuel se limite à 1,4 million.

Lien maritime

John Pineault, qui prédit qu'une reconnaissance à l'UNESCO entraînerait une croissance « fulgurante » du tourisme, plaide aussi pour l'implantation d'une desserte maritime, afin de réduire les coûts du transport pour se rendre sur l'île, actuellement exorbitants.

Le gouvernement a d'ailleurs commandé l'an dernier une « étude détaillée » concernant la mise en place d'un traversier entre la Côte-Nord, l'île d'Anticosti et la Gaspésie. Les résultats devraient être connus à la fin de cette année, mais le maire réclame un engagement clair du gouvernement, pour éviter les incertitudes après les élections d'octobre.

Une fois sur l'île, les touristes devront aussi pouvoir bénéficier d'infrastructures d'accueil qui sont actuellement déficientes, selon M. Pineault. Et dans ce domaine, la construction d'un hôtel de la Sépaq à Port-Menier sera insuffisante, selon lui.

Le maire Pineault se dit toutefois convaincu de pouvoir miser sur des attraits uniques, dont un projet de sentier de plus de 500 kilomètres qui permettra de faire le tour d'Anticosti. Déjà, le gouvernement du Québec a offert 250 000 \$ en financement pour lancer les travaux d'un premier tronçon de 150 kilomètres.

Conseiller principal chez Copticom et participant au forum de vendredi et samedi, Hugo Séguin estime d'ailleurs que la conjoncture est favorable à Anticosti, après la fin de la saga pétrolière. « Il y a un capital de sympathie très important. C'est le temps de faire jaillir des initiatives. »

EN BREF



La dalle-parc Turcot de retour

Après l'avoir effacée des plans initiaux, Québec a confirmé jeudi la construction d'une dalle-parc aux abords de l'échangeur Turcot afin de créer un lien entre les arrondissements du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Montréal entend de son côté aménager un parc-nature dans l'ancienne cour de triage Turcot. Ce nouvel espace vert de 30 hectares comportera des sentiers pour piétons, cyclistes et skieurs. Le ministre des Transports, André Fortin, et la mairesse de Montréal, Valérie Plante, ont indiqué qu'une consultation sur les nouveaux aménagements serait menée par l'Office de consultation publique de Montréal à l'automne. Québec et Montréal financeront aussi une étude d'opportunité du projet.

Le Devoir

Procès à Laval : le jury réécoute le témoignage de Tony Accurso

Au troisième jour des délibérations au procès de Tony Accurso, jeudi, le jury a demandé de réécouter le témoignage de l'ex-entrepreneur en construction accusé de fraude et de corruption relativement à un système de partage de contrats à Laval. Les jurés, cinq femmes et sept hommes, sont tenus d'écouter l'entièreté du témoignage, y compris le contre-interrogatoire de la Couronne, qui s'était déroulé sur près d'une journée et demie. Rappelons que le sort de l'ex-entrepreneur en construction se trouve entre les mains du jury depuis mardi. M. Accurso fait face à des accusations de complot pour corruption, de complot pour fraude, de fraude, de corruption d'un fonctionnaire et d'aide à commettre un abus de confiance. Il a plaidé non coupable à toutes les accusations.

Le Devoir

JOURNÉE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Montréal appuie la création d'une ambassade culturelle autochtone

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

La mairesse de Montréal, Valérie Plante, a annoncé jeudi que la Ville va fournir 10 % du budget de construction d'une ambassade culturelle et artistique autochtone permanente dans le Vieux-Port de Montréal. L'apport de la Ville au projet se chiffrerait donc à 6,2 millions de dollars.

Ce projet, que la communauté autochtone de Montréal mijote depuis quelque vingt ans, attend cependant toujours l'appui officiel des gouvernements provincial et fédéral.

Les communautés autochtones souhaiteraient que cette « ambassade » au rayonnement international soit érigée dans le petit parc à l'ouest du quai de l'Horloge, dans le Vieux-Port de Montréal, sur un terrain appartenant à la Société immobilière du Canada.

C'est là d'ailleurs que se tenait jeudi une cérémonie du feu, à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, qui a lieu le 21 juin.

Cette journée se tenait jeudi à Montréal sur le thème « Bâtir une relation durable ». « Nous devons fonctionner avec des alliés, dans la société, dans les villes, comme aux gouvernements », a dit le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard.

Montréal, terre autochtone

Le projet DestiNATIONS, qui prévoit l'érection d'un carrefour international des cultures et des arts autochtones, a aussi été l'objet d'une mention dans le dernier budget du gouvernement Couillard. Mais aucune annonce concrète n'a encore été faite à ce sujet. Idem, pour l'instant, du côté du gouvernement fédéral.

Odile Joannette, qui siège au conseil d'administration de DestiNATIONS, croit que le projet verra le jour « si les citoyens croient en ce projet, qu'ils soient autochtones ou non-autochtones, et toutes générations confondues ».

« Ce serait notre espace, un espace d'envergure internationale, où on ferait rayonner nos pratiques artistiques et culturelles du Québec, du Canada, mais aussi du monde », a-t-elle dit.

« De plus en plus, les alliances entre peuples autochtones se font à tous les niveaux. Les frontières ne sont plus limitatives. On peut vraiment s'ouvrir. Depuis vingt ans, la communauté autochtone travaille et rêve à un espace avec une signature architecturale unique et forte, qui placerait Montréal comme une terre au-

tochtone où on serait fiers de cohabiter tous ensemble. Cela fait dix ans qu'on y travaille de façon sérieuse. Et depuis quelques années, nous nous sommes associés avec Tourisme autochtone du Québec. »

Le ministre des Affaires autochtones du Québec, Geoffrey Kelley, relevait par ailleurs jeudi que 50 % des citoyens du Québec n'avaient jamais visité une communauté autochtone de leur vie.

Sépultures autochtones

La Ville de Montréal a également profité de la journée pour annoncer qu'elle s'engageait à remettre les sépultures autochtones trouvées sur le territoire à l'occasion de différents travaux.

En effet, des sépultures, dont certaines vieilles de 4000 ans, ont été trou-

vées au fil des ans à différents endroits clés : notamment sur le chemin Queen-Mary, à l'angle des rues Peel et Sherbrooke, et sur le site du musée Étienne Nizard de Saint-Dizier, à Verdun.

La Ville de Montréal répond en ce sens à des pressions exercées par le Conseil de bande de la communauté mohawk de Kahnawake, qui exprime le souhait de récupérer ces sépultures. La Ville prévoit de procéder au transfert dans un délai d'un an, et annonce que la démarche sera encadrée par un « accord sur les modalités et les conditions de la restitution ».

Par ailleurs, le premier sommet entre maires et mairesses du Québec et chefs des Premières Nations autochtones sera tenu par la Ville de Montréal le 30 août prochain.

Ce serait notre espace, un espace d'envergure internationale

ODILE JOANNETTE



JONATHAN HAYWARD LA PRESSE CANADIENNE

Ottawa collabore avec les Premières Nations sur la protection côtière

PRINCE RUPERT — Le gouvernement fédéral collabore avec les Premières Nations pour protéger la côte nord du Pacifique. Le premier ministre, Justin Trudeau, en a fait l'annonce jeudi à Prince Rupert, en Colombie-Britannique, dans le cadre de la célébration de la Journée nationale des peuples autochtones.

L'accord entre le gouvernement fédéral et 14 Premières Nations côtières lance un partenariat sur des initiatives axées sur les milieux marins qui feront, selon Ottawa, progresser la réconciliation et protégeront un secteur couvrant les deux tiers de la côte de la Colombie-Britannique.

Les Premières Nations et le gouvernement fédéral ont convenu de coordonner leurs efforts en matière de gestion et de conservation des océans, « y compris la planification spatiale marine et la création d'un réseau d'aires marines protégées », indique le gouvernement par communiqué.

Marilyn Slett, chef de la nation Heiltsuk et présidente de l'initiative Great Bear des Premières Nations côtières, a affirmé que la feuille de route annoncée par le premier ministre Justin Trudeau, jeudi, formaliserait un rôle de conservation qu'assument des communautés autochtones depuis des millénaires.

En 2016, la nation Heiltsuk était intervenue lors de l'échouement du bateau-remorqueur *Nathan E. Stewart* près de Bella Bella, qui a causé le déversement de milliers de litres de carburant, dans un secteur où est rassemblée la majeure partie de l'approvisionnement en nourriture de la communauté.

M. Trudeau a affirmé que cet accord aidera le gouvernement « à donner suite à [sa] promesse de collaborer dans la gestion des océans ».

La Presse canadienne



C'est dans un petit parc à l'ouest du quai de l'Horloge, dans le Vieux-Port de Montréal, que s'est tenue jeudi une cérémonie du feu, à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones.

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

La démission de Gaétan Barrette réclamée

EXCUSES

SUITE DE LA PAGE A 1

l'enregistrait à son insu pourquoi l'accompagnement parental dans les évacuations aéromédicales au Nunavik était encore un problème. Il a insinué que même si les avions-hôpitaux ont été modifiés pour pouvoir accueillir des accompagnateurs, il y aura encore des cas où ces derniers seront expulsés de ces appareils Challenger en raison d'une consommation de drogue ou d'alcool.

« Je peux vous garantir qu'il y aura au moins un cas dans les six prochains mois où quelqu'un ne sera pas admis dans l'avion. Pourquoi ? Parce que quiconque est agité, drogué ou sous l'influence de quoi que ce soit ne sera pas autorisé à monter à bord, sous aucun prétexte, ça n'arrivera pas. Et ça arrive tout le temps », affirmait le ministre dans l'enregistrement audio obtenu par *Le Devoir* et CBC.

Des excuses insuffisantes

Ses explications n'ont pas satisfait le maire de Kuujuaq, Tunu Napartuk, qui continue d'exiger sa démission. « M. Barrette a essayé de m'expliquer ses commentaires, il a continué en disant que ce n'était pas envers un groupe spécifique ou les Inuits. Mais je lui ai répondu que je ne pouvais pas accepter ça », a dit le maire de Kuujuaq, Tunu Napartuk.

Choqué des déclarations de M. Barrette, le président de Makivik, Charlie

Watt, croit lui aussi que des excuses ne sont pas suffisantes et demande la démission de M. Barrette.

« Nous entendons des gens dire de très mauvaises choses au sujet des Inuits et des Premières Nations, mais les entendre de cette manière de la part d'un ministre... Il a besoin de s'excuser, et je ne pense pas que ce sera suffisant. Il doit partir. La confiance n'est plus là », a-t-il déclaré jeudi matin.

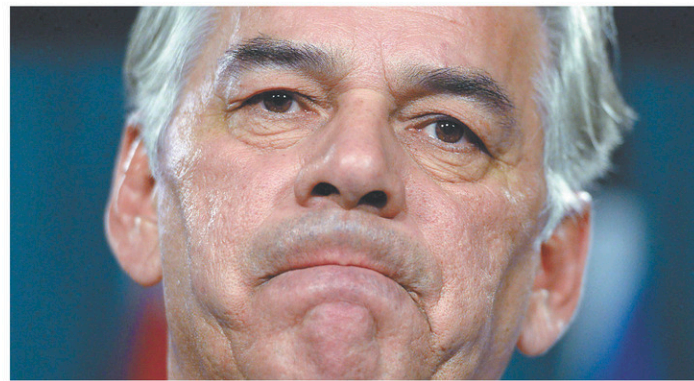
En plus d'exiger la démission du ministre, le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, s'est désolé de constater qu'« on n'en a pas fini de « déterrer et d'arracher les racines très profondes de la discrimination » envers les peuples autochtones ».

« Les propos totalement inacceptables du ministre nous indiquent clairement que ces racines sont très présentes au cœur même du gouvernement de Philippe Couillard, qui devrait exiger immédiatement la démission du ministre Barrette », a-t-il déclaré par voie de communiqué.

Une discrimination systémique ?

Même si M. Couillard a mis sur pied la commission Viens, sur les possibles pratiques discriminatoires de certains services publics envers les autochtones, c'est peut-être au sein de son conseil des ministres qu'il devrait d'abord chercher les racines de la discrimination, suggère M. Picard.

« La Commission aurait peut-être dû convoquer d'abord Gaétan Barrette pour vérifier jusqu'à quel point la dis-



Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

SEAN KILPATRICK,
LA PRESSE
CANADIENNE

crimination dans son important ministère part d'en haut. »

Pour Tunu Napartuk, le racisme envers les Inuits est un tabou et il faut le dénoncer chaque fois. C'est pourquoi il n'a pas pu digérer les propos du ministre Barrette.

« En ne parlant pas du racisme qu'on subit, on donne pratiquement la permission aux gens de continuer, a-t-il dit. On doit en parler plus ouvertement. Et trouver des solutions. »

Pour le chef du Conseil de bande de Kahnawake, Christine Zachary-Deom, c'est une bonne chose que le ministre s'intéresse au problème des évacuations aéromédicales des enfants en solitaire. « Mais qu'est-ce qu'il va faire à ce sujet ? Quels programmes peut-on mettre en place ? Qu'est-ce qui va être fait pour permettre aux parents d'accompagner leurs enfants ? » s'est-elle interrogée.

Le premier ministre a pour sa part répondu que « le D' Barrette a toute [sa] confiance » et répété qu'il avait fait

« des choses très importantes pour le système de santé et pour les peuples autochtones ».

Une politique imminente

Le ministre Barrette avait reconnu en février dernier que ce n'était pas une réglementation fédérale qui empêchait de faire monter des accompagnateurs à bord du Challenger, mais bien une réglementation québécoise, qu'il s'est aussitôt engagé à modifier. Au même moment, il avait donné l'ordre de procéder à des aménagements des avions-hôpitaux, comme l'installation d'une porte pour séparer la cabine des pilotes du reste de l'avion, dans le courant de l'année. Et il s'est félicité que ce soit déjà chose faite.

« On a insisté pour le faire le plus vite possible. On a réussi. Et j'ai dit qu'en juin ce serait réglé et ce l'est », a-t-il dit. Mais la politique d'Évacuations aéromédicales du Québec (EVAQ) visant à favoriser l'accompagnement parental, elle, devrait voir le jour à la fin du mois, a précisé le cabinet du ministre.

M. Barrette a continué d'insister sur le fait que c'est le pilote qui décide qui monte à bord de ce gros navire volant. « Le capitaine est toujours libre de dire oui ou non », a-t-il réitéré.

« Et ayant vécu ce genre de situation moi-même professionnellement dans ma vie, je peux vous dire qu'il y a des personnes qui peuvent être tellement stressées qu'elles peuvent en perdre un peu les pédales. Et ça, c'est humain, c'est tout à fait normal. »

Avec Jeanne Corriveau

Les parents d'Alexandre Bissonnette brisent le silence

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Brisant le silence pour la première fois jeudi, les parents d'Alexandre Bissonnette ont dénoncé la sévérité de la Couronne à l'endroit de leur fils en soulignant l'ampleur de ses problèmes de santé mentale et l'intimidation dont il a été victime dans le passé.

Dans un texte lu devant les médias, le père du meurtrier, Raymond Bissonnette, a d'abord tenu à s'adresser aux victimes. « J'aimerais leur faire part, une fois de plus, en mon nom et au nom de ma famille, de toute notre compassion et notre sympathie. »

« J'ai réalisé à quel point cette communauté se sent isolée et incomprise, a-t-il poursuivi. J'ai réalisé aussi qu'il n'y a absolument rien qui pourrait changer les perceptions à l'égard d'Alexandre et je le comprends très bien. »

À l'exception d'un bref message écrit transmis aux médias en janvier dernier, le couple n'avait fait aucun commentaire depuis la tuerie.

« Alexandre n'est pas un monstre », a dit Raymond Bissonnette alors que sa conjointe pleurait en silence à ses côtés. « Les témoignages des psychiatres sont venus expliquer les causes probables de son geste. Particulièrement l'intimidation subie durant des années à l'école. »

Motivation politique

« J'ai beaucoup de difficulté à comprendre l'attitude de la Couronne d'avoir ignoré les problèmes de santé mentale d'Alexandre », a aussi déclaré le père du tueur. À ses yeux, la Couronne a « banalisé » l'importance de l'intimidation et son impact sur les jeunes.

La Couronne a recommandé la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 150 ans pour les crimes commis par Alexandre Bissonnette le 29 janvier 2017.

Raymond Bissonnette a en outre déclaré que l'attitude de la Couronne était à son avis « le résultat d'une volonté politique et non juridique ». Il a conclu son message en insistant sur les ravages causés par les problèmes de



Manon Marchand et Raymond Bissonnette, les parents du tueur de la mosquée de Québec, ont brisé le silence jeudi au terme des représentations sur sentence.

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

santé mentale. « Cette terrible maladie n'a pas de couleur, pas de religion, pas de sexe. Il est impossible de prédire à quel moment de notre vie [...] elle peut nous frapper. »

Des regrets

Les observations sur la peine s'étaient conclues un peu avant par la plaidoirie de l'avocat de la procureure générale du Québec venu défendre la constitutionnalité des dispositions du Code criminel qui rendent possible un emprisonnement de 150 ans.

M^e Jean-François Paré a notamment fait valoir que le juge n'était pas obligé de s'en prévaloir. « Votre pouvoir discrétionnaire, il est total, complet », a-t-il dit. À ses yeux, il appartient au juge

Alexandre n'est pas un monstre

RAYMOND
BISSONNETTE



dans sa sentence de s'assurer qu'une peine ne soit pas abusive.

Avant de conclure, le juge Huot a demandé à Alexandre Bissonnette de revenir au tribunal le 29 octobre prochain pour entendre sa sentence.

Il lui a ensuite demandé s'il souhaitait déclarer quelque chose. D'une voix hésitante et faible, l'homme de 28 ans a répondu par quelques mots. « Je voudrais réitérer que je regrette atrocement ce que j'ai fait le 29 janvier 2017 », a-t-il dit d'une voix faible et hésitante.

« Je regrette que ma vie ait été la cause de tant de souffrances et de peines pour tant de personnes. J'aimerais peut-être avoir une lueur d'espoir au bout du long tunnel noir dans lequel je me suis perdu le 29 janvier. »

Une mesure d'inspiration parisienne

MUSÉES

SUITE DE LA PAGE A 1

M. Chagnon, si on le multiplie par les dix mois qui restent d'ici le 31 mars 2019. Le budget prévoit ensuite 1,1 million par année jusqu'en 2023.

La dizaine d'institutions du réseau muséal du Saguenay-Lac-Saint-Jean touchées par la mesure ont décidé de ne pas suivre la demande de la ministre cette année alors qu'elle n'est pas encore obligatoire. « Ça arrive une fois que nos budgets sont planifiés, quand on entame nos saisons touristiques », précise Diane Hudon, présidente. « Il y a un effet de dernière minute dérangeant. » Pour ces musées, 80 % de l'année financière se joue pendant la saison estivale, et la part de visiteurs venant de l'international est importante. Celle qui est aussi directrice de la Vieille Fromagerie Perron de Saint-Prime s'interroge : « On gère ça comment, à la billetterie ? On dit "Toi, tu ne paies pas et toi, à côté, tu paies ?" Comment on fait ça sans créer d'insatisfaction ? » La Vieille Fromagerie a par ailleurs une capacité

d'accueil limitée, avec ses 8000 à 10 000 visiteurs par année. « On ne peut pas aller au-delà de notre capacité d'accueil, qui est limitée. Si on se ramasse avec une surpopulation, il va y avoir de l'insatisfaction. »

Que dit la gratuité ?

La mesure, M^{me} Montpetit l'a dit déjà, est inspirée des musées parisiens. « Le modèle français de financement est différent », rappelle Stéphane Chagnon. « Les musées y sont soutenus à 100 % par l'État », alors qu'ici, ce n'est jamais à plus de 50 % pour les opérations et l'accomplissement de la mission. « Il y a un "mur-à-mur" imposé qui fait sourcilier », explique la source confidentielle. Le 30 mai, la SMQ dénonçait aussi l'absence de consultation sur le sujet. Son directeur précise que l'application à l'aveugle se fait sans considérer les multiples visages des musées du Québec, de leurs modèles d'affaires et de leurs clientèles. « On demande au ministère une souplesse dans l'application de cette mesure citoyenne. »

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le réseau y est aussi allé de ses propositions, dont celle de ne pas toucher à la saison touristique. Juin, juillet, août, début sep-

La dizaine d'institutions du réseau muséal du Saguenay-Lac-Saint-Jean touchées par la mesure ont décidé de ne pas suivre la demande de la ministre cette année alors qu'elle n'est pas encore obligatoire

tembre, on fait 85 % de nos revenus », rappelle M^{me} Hudon. Une autre variation venue d'ailleurs serait d'offrir la gratuité aux expositions permanentes, mais pas aux expositions vedettes temporaires, « de donner ainsi le goût des musées sans miner les revenus ».

« Je suis de ceux qui sont très perplexes face aux mesures de gratuité dans leur ensemble pour la culture », réfléchit une des pierres d'angle du milieu. « Quand on dit gratuit, on dit que la valeur est de zéro. Oui, il y a des publics défavorisés qui ont besoin d'accès privilégiés. Mais les musées les rejoignent déjà par le biais de leurs fondations. » La Journée des musées et les Journées de la culture étaient déjà des offres gratuites qui ne bousculent pas l'écosystème. « Je pense que c'est envoyer le signal que la culture n'a pas de valeur dans notre société. Et la mesure est incohérente face aux lourds incitatifs du MCC ces dernières années à voir les musées augmenter leurs revenus autonomes. Une fois qu'on a un élan — parce que c'est long, convaincre les gens de s'abonner à un musée... —, ils viennent nous couper les ailes. »

Aux questions du *Devoir* sur la consultation, le budget et les inquiétudes du milieu, l'attaché de presse de Marie Montpetit, Mathieu Larouche, a répondu par des principes généraux sur l'importance de la démocratisation de la culture, soulignant par ailleurs que « nous travaillons étroitement avec les musées du Québec. Il y a plusieurs discussions [...] pour faire le point ».

EN BREF



LA PRESSE CANADIENNE

Nouvelles normes pour la bière

OTTAWA — Votre bière est sur le point de subir une transformation gouvernementale. Des responsables fédéraux proposent des changements aux normes sur la bière à l'échelle du pays qui élargiraient le nombre d'ingrédients autorisés et forceraient les brasseurs à énumérer chaque ingrédient sur une cannette ou une bouteille. Même la définition canadienne de la « bière » serait modifiée. Ces changements marqueraient une révision majeure des normes sur la bière, mises en vigueur il y a plus de 30 ans, mais elles doivent d'abord faire l'objet d'un processus de consultations publiques, lancé discrètement il y a quelques jours.

La Presse canadienne

Collusion : Laval a récupéré 41 millions

La Ville de Laval a récupéré plus de 41 millions de dollars des entreprises frauduleuses au terme d'ententes en vertu de la loi sur la récupération de l'argent de la collusion. Première ville à avoir envoyé des mises en demeure aux entreprises qui auraient été impliquées dans le système de partage de contrats, Laval a annoncé jeudi avoir touché ces sommes grâce au Programme de remboursement volontaire du gouvernement du Québec, ainsi qu'au terme de poursuites civiles. La Ville de Laval entend intentionner d'autres procédures judiciaires dans les prochains mois. « Nous ne nous limitons pas qu'aux seuls contrats de construction », indique Marc Demers, maire de Laval. La Ville de Laval a notamment déposé une poursuite civile de 29 millions de dollars contre l'entrepreneur en construction Tony Accurso, qui subit actuellement son procès au criminel.

Le Devoir

MSF est éclaboussé par des allégations d'inconduite sexuelle

LONDRES — L'organisation humanitaire Médecins sans frontières est éclaboussée par des allégations d'inconduite sexuelle. D'anciens employés de MSF ont raconté à la BBC britannique que des membres de MSF en Afrique ont embauché des prostituées et échangé des médicaments en retour de faveurs sexuelles. Une femme a dit à la BBC, sous le couvert de l'anonymat, que le recours aux prostituées était « évident et répandu ». Une autre a dit qu'un collègue s'était vanté d'avoir obtenu des faveurs sexuelles en échange de médicaments dans le nord du Liberia. « Il laissait entendre que plusieurs jeunes filles qui avaient perdu leurs parents à l'Ebola poseraient n'importe quel acte sexuel pour obtenir la médication », a-t-elle dit.

Associated Press

Résultats des tirages du : 2018-06-20

LOTTO QUÉBEC	14 24 31 35 37 48	17 compl.	Québec	01 14 15 24 42 43	26 compl.
---------------------	----------------------	--------------	---------------	----------------------	--------------

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 78208446-01

Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$

Extra 0881583

Lotto MAX Ce soir, 42 MILLIONS \$ (approximatif)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

A 6 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS

GUIDES DU CANADA

Avis est par les présentes donné que Guides du Canada, association dument constituée en personne morale par le chapitre 77 des Statuts du Canada de 1917, dans sa version modifiée par le chapitre 89 des Statuts du Canada de 1947 puis par le chapitre 80 des Statuts du Canada de 1960-1961, présentera au Parlement du Canada durant la présente session ou l'une ou l'autre des deux sessions suivantes une pétition en vue de l'adoption d'une loi privée remplaçant sa loi constitutive par une nouvelle loi qui proroge l'association et qui apporte des changements concernant son administration afin qu'elle puisse exercer ses activités de façon efficace comme organisme de bienfaisance moderne au Canada.

Toronto, le 22 Mai 2018
Jill Zelmanovits
Directrice générale
50 Merton Street
Toronto, Ontario M4S 1A3

Avis public



ORDONNANCES

Avis est par les présentes donné que les ordonnances ci-après décrites ont été décrétées par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal, lors de sa séance extraordinaire tenue le 20 juin 2018.

RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., c. B-3, article 20)
Ordonnance OCA18 17029 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8°)
Ordonnance OCA18 17030 permettant la fermeture des rues ou le ralentissement de la circulation selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8)
Ordonnance OCA18 17031 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture, et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau 1.

Toute personne intéressée pourra obtenir une copie des ordonnances et du tableau 1 au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée. Le tableau 1 est également disponible sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg, en cliquant sur « Avis publics ».

FAIT à Montréal, ce 22 juin 2018.
La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Appel d'offres



Direction des services administratifs et greffe Division des ressources financières et matérielles

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, le **mercredi 11 juillet 2018**, au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

Catégorie : Services professionnels
Appel d'offres : 18-025

Descriptif : Services professionnels pour la surveillance des travaux supplémentaires de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2018 de la Ville de Montréal (volet 1), des travaux de réfection de blocs de pavé uni dans l'emprise du boulevard Décarie, entre le boulevard Côte-Vertu et la rue du Collège (volet 2), des travaux de construction de trottoir sur la rue Cohen, entre le boulevard Poirier et la rue Marc-Blain (volet 3) ainsi que des travaux de construction d'infrastructures municipales dans le Développement résidentiel Bois-Franc - phase 3A3-3B (volet 4)

Renseignements : Mme Joëlle André,
saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca
Date d'ouverture des enveloppes :
Le mercredi 11 juillet 2018, à 11 h

Documents : Disponibles à compter du vendredi 22 juin 2018

Catégorie : Travaux
Appel d'offres : 18-026

Descriptif : Travaux supplémentaires de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2018 de la Ville de Montréal (volet 1), ainsi que des travaux de réfection de blocs de pavé uni dans l'emprise du boulevard Décarie, entre le boulevard Côte-Vertu et la rue du Collège (volet 2) et des travaux de construction de trottoir sur la rue Cohen, entre le boulevard Poirier et la rue Marc-Blain (volet 3)

Renseignements : Mme Nicole Lecavalier,
saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca
Date d'ouverture des enveloppes :
Le mercredi 11 juillet 2018, à 11 h

Documents : Disponibles à compter du vendredi 22 juin 2018

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les personnes ou les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'arrondissement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 22 juin 2018.

La secrétaire du Conseil d'arrondissement,
Isabelle Bastien, avocate

AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES DEV-CP18-046



Remplacement unité de ventilation, humidificateur H1 et station de pompage d'eau refroidie au 425, rue Sherbrooke E.

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **22 juin 2018** sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au www.seao.ca ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais au 1 866 669-7326). Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse : approvisionnement@shdm.org



APPEL D'OFFRES CS-20182019-1

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) sollicite des offres pour la fourniture et la livraison, dans diverses municipalités du Québec, de sel pour le déglaceage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2018-2019.

Les soumissions seront reçues, avant 11 h 00 le mardi 24 juillet 2018, au bureau de l'UMQ situé au 2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 0210, Montréal (Québec), H3A 2A5.

Est admissible à soumissionner, toute firme ayant obtenu le document d'appel d'offres directement par le système électronique d'appel d'offres SEAO. Toute soumission doit être présentée sur les formulaires prévus à cette fin et transmis dans une enveloppe scellée avant la date et l'heure d'ouverture prévue.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (Article 102(4))

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :
9178-5782 QUÉBEC INC., Ayant opéré dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.
9253-2159 QUÉBEC INC., Ayant opéré dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

AVIS est par les présentes donné que **9178-5782 Québec Inc.** est réputé avoir déposé une cession de ses biens le 14 juin 2018, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 juillet 2018 à 10h00, au 55, rue Castonguay, bureau 101, St-Jérôme, Québec et que Ginsberg, Gingras & Associés Inc. a été nommé syndic de la faillite.
AVIS est par les présentes donné que **9253-2159 Québec Inc.** est réputé avoir déposé une cession de ses biens le 14 juin 2018, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 juillet 2018 à 11h00, au 55, rue Castonguay, bureau 101, St-Jérôme, Québec et que Ginsberg, Gingras & Associés Inc. a été nommé syndic de la faillite.

Signé à St-Jérôme, Québec, ce 19^e jour de juin 2018.

Stephan V. Moynour, PAIR, SAI
55, rue Castonguay, local 101
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
Téléphone (450) 432-3563
Sans frais : (877) 356-6358
Télécopieur (450) 432-6358

Syndic autorisé en insolvabilité
GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA
VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME

Appel d'offres



Direction générale adjointe – Services institutionnels Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-16869

SPVM – Service de surveillance des médias, préparation de revue de presse et analyse de presse

L'ouverture des soumissions prévue pour le 21 juin 2018 est reportée au 28 juin 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 22 juin 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres



Direction générale adjointe – Services institutionnels Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-17003

Acquisition de caméras de vidéosurveillance avec service d'installation et d'intégration
L'ouverture des soumissions prévue pour le 28 juin 2018 est reportée au 10 juillet 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 22 juin 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

LEDEVOIR

Avis légaux et appels d'offres

TOMBÉES SPÉCIALES FÊTE DE LA ST-JEAN

Jour de non publication : Lundi 25 juin 2018

TOMBÉES :
Publication du mardi 26 juin :
Réservation et matériel le vendredi 22 juin 11 h

Publication du mercredi 27 juin :
Réservation et matériel le vendredi 22 juin 15 h

TOMBÉES RÉGULIÈRES

Les réservations doivent être faites avant 15 H pour les publications deux (2) jours plus tard.

Publication du lundi :
Réservation avant 11 h le vendredi

Publication du mardi :
Réservation avant 15 h le vendredi

Téléphone : 514-985-3452 Télécopieur : 514-985-3340
Courriel : avideoir@ledevoir.com

AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES DEV-CP18-045



DEV-CP18-045 Lot 2 Remplacement de balcons de fibre de verre.

Divers immeubles de la SHDM
Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du **22 juin 2018** sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au www.seao.ca ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais au 1 866 669-7326). Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse : approvisionnement@shdm.org

AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES DEV-CP18-055



Réfection du toit mansardé au 1051, rue St-Denis, à Montréal

Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du **22 juin 2018** sur le site Internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au www.seao.ca ou en communiquant avec le service à la clientèle de SEAO au 514 856-6600 (sans frais au 1 866 669-7326). Le coût pour l'obtention de ces documents est celui établi par le SEAO.

Les soumissionnaires pourront également obtenir plus d'informations sur cet appel d'offres à l'adresse : approvisionnement@shdm.org

Avis public



Examen de la conformité d'un règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Avis public est donné à toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Montréal : Le règlement 04-047-196, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », a été adopté par le conseil de la Ville à son assemblée du 18 juin 2018.

Ce règlement modifie la carte intitulée « La densité de construction » pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de façon à ce que le site du 5350 à 5400, avenue Henri-Julien soit incorporé au secteur 11-T2 qui autorise un bâti de 3 à 5 étages.

Conformément au règlement RCG 15-073 et aux dispositions des articles 137.11, 137.12 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. La demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Si la Commission reçoit, d'au moins 5 personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, une demande faite conformément à l'article 137.11 à l'égard de ce règlement, celle-ci doit, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu à cet article, donner son avis sur la conformité du règlement 04-047-196 au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Fait à Montréal, le 22 juin 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres



Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction des transactions immobilières
Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Vente de biens immeubles
Appel d'offres : 31H12-005-4163-09 – APS1

Descriptif : Vente d'un terrain vacant situé sur la 4^e Avenue à Rivière-des-Prairies. L'immeuble est connu et désigné comme étant le lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 733,8 mètres carrés. La mise à prix est fixée à une somme minimale de 190 000 \$ (excluant les taxes applicables).

Date d'ouverture : 10 juillet 2018

Dépôt de garantie : 5 000 \$ (chèque certifié ou lettre de garantie bancaire à l'ordre de la Ville de Montréal)

Renseignements : Pour toute question s'adresser à :
immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 juin sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : ☑ N/A. ou ☐ Oui, obligatoire :

Les visites auront lieu : N/A

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 22 juin 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE (795 C.c.Q.)

Avis est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Marcel Bruneau, en son vivant domicilié au 1000, boulevard Ste-Anne, Saint-Charles Borromée (Québec), J6E 6J2, survenu le 20 janvier 2018, un inventaire des biens du défunt a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés en l'étude de Me Karine Lussier, notaire au 691, rue De Montcalm, Berthierville (Québec), J0K 1A0. Yvon Bruneau et Lucie Brûlé, liquidateurs

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE C.c.Q. art. 795

Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession Gérard Proulx en son vivant domicilié au 6341, avenue du Langueudoc, Montréal, Québec, H1M 3C5, est décédé à Montréal le 7 septembre 2017. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de Gendron Carpentier, s.e.n.c.r.l., notaires fiscalistes, situé au 615, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 1P5. Donnée ce 20 juin 2018. Paola Siciliano (Lacopo) et Antonio Lacopo, liquidateurs

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession Gérard Proulx en son vivant domicilié au 23, chemin des Oies, app B, Sainte-Anne-des-Lacs, Qc, J0R 1B0, décédé le 12 décembre 2016, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Caroline Simard, notaire, au 260, boulevard de la Seigneurie Ouest, bureau 302, Blainville, Québec, J7C 5A1. Me Caroline Simard, notaire

PRENEZ AVIS que Lucia Lafond, en son vivant domiciliée au 1991, rue du Souvenir #352, Varennes (Québec) J3X 1P7, est décédée à Longueuil le 24 février 2018. L'inventaire des biens peut être consulté par toute personne ayant un intérêt au domicile de l'un des liquidateurs, au 457, rue de la Tenure, Varennes (Québec) J3X 2H6.



Appel d'offres public



Outremont APPEL D'OFFRES PUBLIC - REPORT

Appel d'offres n° TP04/04-18

Travaux de mise au normes du système de filtration et amélioration locative des installations dans le pavillon des baigneurs et l'enclos de la patinoire de la piscine John-F.-Kennedy

L'ouverture des soumissions prévue pour le 28 juin 2018 est reportée au 5 juillet 2018, à 14 h, à la salle de conférence au sous-sol de la mairie d'arrondissement d'Outremont située au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Outremont (entrée via le 530, avenue Davaar).

La date limite de réception des soumissions est le 5 juillet 2018, avant 14 h.

Montréal, le 22 juin 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement
Julie Desjardins, avocate



Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **treize jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Beauregard Brasserie Distillerie Inc. A/S M. Sébastien Coutu 2825-5 Rue Gifford Montréal (Québec) H1Y2B8	Dossier : 55-10-0654, 55-10-0656	Demande de transfert du permis industriel de brasserie 2255-A, Rue Dandurand Local 103 Montréal (Québec) H2G 1Z3



Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **treize jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Le Café Doggy Inc. pour vendre LE DOGGY CAFÉ 4701, Rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L5	Dossier : 4 947 420	1 Restaurant (1 ^e étage) et 1 Restaurant pour vendre (2 ^e étage) 4701, Rue Saint-Denis Montréal (Qué- bec) H2J 2L5

Catégorie : Vente de biens immeubles
Appel d'offres : 31H12-005-4163-09 – APS1

Descriptif : Vente d'un terrain vacant situé sur la 4^e Avenue à Rivière-des-Prairies. L'immeuble est connu et désigné comme étant le lot 5 648 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 733,8 mètres carrés. La mise à prix est fixée à une somme minimale de 190 000 \$ (excluant les taxes applicables).

CRISE MIGRATOIRE

Réunir les familles séparées sera ardu

AGENCE FRANCE-PRESSE
À EL PASO

Les familles séparées par les autorités américaines vont mettre du temps à être réunies, même après le revirement du président Donald Trump, des avocats dénonçant une situation chaotique.

« Les parents à qui je parle sont complètement désespérés à l'idée de ne pas savoir où se trouvent leurs enfants », explique à l'AFP Jodi Goodwin, avocate spécialisée dans l'immigration au Texas.

Plus de 2300 enfants ont été séparés de leurs parents migrants entre le 5 mai et le 9 juin au moment de franchir la frontière illégalement, selon les chiffres du gouvernement fédéral américain.

Pour autant, la volte-face de M. Trump est loin de résoudre immédiatement la crise humanitaire qui sévit depuis plusieurs semaines. D'autant que, si le dossier des parents n'est pas réglé dans les 72 heures, les enfants sont envoyés dans des centres du ministère de la Santé parfois jusqu'à New York, à des milliers de kilomètres de la frontière.

« Le seul fait qu'il soit si difficile de savoir exactement où se trouvent les parents et où se trouvent les enfants » empêche une résolution rapide du problème, relève M^{me} Goodwin, citant l'exemple de six demandeurs d'asile ayant perdu la trace de leurs enfants depuis des semaines.

D'après elle, l'organisme ayant pris en charge les enfants ne dispose pas d'un système pour se synchroniser avec les autorités migratoires qui détiennent les parents et assurer ainsi une fluidité des informations. « Le système est très désorganisé, chaotique », affirme l'avocate.

Système chaotique

Les avocats rappellent que la séparation familiale à la frontière existe depuis plusieurs années, mais qu'elle a pris de l'ampleur ces dernières semaines avec une application systématique.

Ils accueillent sans grand enthousiasme le décret de M. Trump car, selon eux, il ne fait qu'allumer un autre incendie en n'éliminant pas la détention arbitraire ni la détention des enfants.

« Séparer les enfants de leurs parents est atroce et révoltant, mais les placer en détention avec eux est aussi atroce et révoltant, même s'ils sont détenus avec leurs parents », estime Andrea Guttin, directrice juridique de l'ONG de défense des immigrés Houston Immigration Legal Services Collaborative.

Elle souligne que le décret ne mettra pas un terme à la séparation de grands-parents arrivés avec leurs petits-enfants, de fratries non accompagnées d'un adulte ou d'oncles venus avec leurs neveux, par exemple.



Malgré les bonnes intentions qu'avait Melania Trump, jeudi, c'est sa veste, qui arborait la phrase « I really don't care, do u? » (« Je m'en fiche complètement. Et vous? »), qui a retenu toute l'attention. À l'atterrissage à McAllen au Texas, M^{me} Trump s'était changée et ne portait plus la veste kaki de style militaire.

MANDEL NGAN
AGENCE
FRANCE-PRESSE

La première dame vole au secours de son mari

Jeudi, Melania Trump a visité des centres d'hébergement pour enfants sans papiers, au Texas, près de la frontière mexicaine

MANDEL NGAN
À McALLEN
ÉLODÉE CUZIN
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

Dans un nouveau coup de théâtre, Melania Trump s'est rendue jeudi à la frontière avec le Mexique pour rencontrer des enfants sans-papiers, une visite préparée dans le plus grand secret tandis que son époux fait face à un barrage mondial de critiques pour avoir séparé plus de 2000 mineurs clandestins.

« Depuis combien de temps êtes-vous là? D'où venez-vous? » Souriante, la première dame est passée de classe en classe pendant un peu plus d'une heure dans un refuge de McCallen, grande ville texane, où les enfants lui avaient écrit « Bienvenue » sur un drapeau américain.

Une scène inimaginable la veille, avant que Donald Trump ne signe, dans un revirement fracassant, un décret mettant fin aux séparations qu'il avait lui-même encouragées avec sa politique de « tolérance zéro » face aux clandestins.

De l'aveu même du milliardaire, la discrète Melania Trump a joué un rôle dans cette décision, qui ne règle toutefois pas la question des plus de 2300 mineurs arrachés à leurs parents depuis la mise en œuvre de sa politique, début mai.

Comment puis-je « aider à réunir ces enfants avec leurs familles aussi vite que possible? » a demandé Melania

Le Pentagone chargé d'héberger 20 000 enfants non accompagnés

Washington — Le ministère américain de la Santé (HHS) a demandé au Pentagone de se préparer à héberger sur des bases militaires 20 000 enfants migrants entrés sur le territoire américain non accompagnés par des adultes. Dans son décret signé mercredi, Donald Trump a donné l'ordre au ministère de la Défense de mettre, si nécessaire, à disposition tout bâtiment pouvant être utilisé pour loger des migrants, voire de construire de nouvelles installations. Le HHS envisageait depuis plusieurs semaines d'utiliser certaines des nombreuses bases militaires américaines dans le sud des États-Unis pour y loger les migrants mineurs. Quatre bases avaient été sélectionnées, dont trois au Texas et une en Arkansas.

Trump au personnel du refuge, dans un développement quasi surréaliste de cette controverse.

Le centre Upbringing New Hope Children's Shelter accueille une soixantaine de mineurs âgés de 5 à 17 ans, originaires du Honduras et du Salvador. La plupart sont des adolescents qui ont fait le voyage seuls depuis ces pays rongés par la violence. Six ont été séparés de leurs parents.

L'idée du voyage est venue « à 100% » de Melania Trump, a précisé sa porte-parole, Stephanie Grisham, affirmant que son époux l'« a soutenue ».

Faux pas vestimentaire

Si l'opération préparée dans le plus grand secret a réussi son effet-choc, elle a été perturbée par les images de la première dame vêtue d'une veste marquée dans le dos des mots : « Je m'en fiche complètement, et vous? » Une faute de

goût, vu le contexte, qui a immédiatement enflammé les réseaux sociaux. Cela ne l'a cependant pas empêchée de porter la même veste à la sortie de l'avion, à son retour à Washington.

Sa porte-parole a assuré qu'« il n'y avait pas de message caché » derrière cette inscription.

Le Congrès tente d'agir

Tentant d'agir de son côté sur ce sujet brûlant, le Congrès a une nouvelle fois buté sur l'immigration, avec le report d'un vote clé sur une réforme censée mettre un terme définitif aux séparations et réformant plus largement le système. Majoritaires au Congrès, les républicains avaient soumis deux textes au vote jeudi.

Le premier, reflétant les positions les plus dures du parti, a été rejeté, comme attendu.



Percutant photo-montage à la une du Time, montrant Trump dominant une fillette en larmes, qui a largement contribué à alerter l'opinion la semaine dernière, avec pour simple titre : Bienvenue en Amérique ».

III NICARAGUA

L'Église craint « un massacre » à Masaya

MARIA ISABEL SANCHEZ
À MASAYA
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les forces de l'ordre du Nicaragua ont lancé jeudi un nouvel assaut contre la ville de Masaya, déclarée en rébellion par ses habitants, et les évêques catholiques ont décidé de se rendre sur place « pour éviter un nouveau massacre ».

Alors que l'Église avait l'espoir de voir repartir le dialogue national, suspendu depuis lundi, l'annonce de cette offensive, qualifiée de « disproportionnée » par le secrétaire de l'Association nicaraguayenne pour les droits de la personne (ANPD), Alvaro Leiva, a ravivé les craintes de violences.

« C'est incohérent de parler de dialogue et d'être en train d'assassiner le peuple à tour de bras », a dénoncé M. Leiva. « Je lance un appel au président Daniel Ortega pour qu'il arrête la tuerie contre le peuple de Monimbo », quartier indigène de Masaya ciblé selon lui par l'intervention.

Inquiète, l'Église catholique, qui avait appelé à une journée de prières, a annoncé qu'elle envoyait ses évêques sur place. « Nous, les évêques de Ma-

nagua, avons décidé d'aller ce matin par bus, avec tout le clergé, depuis Managua et jusqu'à Masaya et Monimbo, pour éviter un nouveau massacre, consoler et prier avec notre peuple », a-t-elle indiqué dans un communiqué.

« Nous allons dans une mission de paix pour apporter du réconfort et arrêter la violence », a déclaré l'archevêque auxiliaire de Managua, M^{sr} Silvio Baez. Depuis le 18 avril, quand ont éclaté les premières manifestations, le Centre nicaraguayen des droits de l'homme (CENIDH) a dénombré 187 morts et plus de 1000 blessés.

Les violences sont quotidiennes dans le pays, le plus pauvre d'Amérique centrale, alors que les forces du gouvernement tentent de reprendre le contrôle des villes autodéclarées en rébellion, notamment Masaya, commune de 100 000 habitants située à une trentaine de kilomètres au sud de la capitale, Managua, et devenue l'épicentre des protestations.

« Nous vivons dans la peur. J'ai vu passer des camionnettes avec des civils armés de fusils AK-47 », a raconté à l'AFP Ivania Miranda, une habitante

187

Le nombre de personnes décédées depuis le début des soulèvements au Nicaragua

de 53 ans, alors que les violences ont provoqué ces derniers jours au moins 23 morts à Masaya, ainsi que des pillages et incendies.

Selon le leader étudiant Cristian Fajardo, des détonations ont été entendues dans le nord de la ville où « environ 500 hommes encagoulés et fortement armés sont en train d'avancer ».

Les habitants restaient enfermés chez eux pendant que des agents anti-émeutes et des hommes masqués et armés parcouraient les rues en tirant et en enlevant les barricades érigées par les riverains, selon des images diffusées par la télévision.

Ailleurs dans le pays, d'autres offensives ont été signalées : ainsi, les cloches des églises ont sonné dans la nuit dans plusieurs villes comme Diriamba (ouest), pour alerter de la présence d'hommes armés tentant de démonter les barricades.

La vague de contestation, engagée pour dénoncer une réforme de la sécurité sociale qui a depuis été abandonnée, cible le chef de l'État et son épouse et vice-présidente, Rosario Murillo : le couple est accusé de confisquer le pouvoir et de brider les libertés.

EN BREF

L'Afrique du Sud lance une grande réforme de son système de santé

PRETORIA — L'Afrique du Sud a dévoilé jeudi un projet d'assurance médicale universelle destiné à améliorer l'accès de sa population la plus pauvre à des soins de qualité, dans un des pays les plus inégalitaires au monde. « Tous les citoyens sud-africains doivent avoir accès aux secteurs public et privé de santé », a déclaré le ministre de la Santé, Aaron Motsoaledi, qui a promis « une réorganisation massive » de l'ensemble du système de santé. Cette « Assurance médicale nationale », ainsi qu'elle a été baptisée, sera financée par les cotisations patronales et salariales et doit être opérationnelle d'ici 2026. Le nouveau système doit réduire le fossé entre les Sud-Africains les plus riches, qui ont accès à une excellente médecine privée, et les pauvres, qui dépendent souvent d'établissements publics mal équipés et en sous-effectifs, a expliqué M. Motsoaledi lors d'une conférence de presse à Pretoria.

Agence France-Presse

DIRECTEUR BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef Luce Julien
 Vice-présidente du développement Christianne Benjamin
 Vice-président des ventes publicitaires Mark Drouin
 Directeur des finances Stéphane Roger
 Chef des technologies Sylvain Coutu

Directrice de l'information Marie-Andrée Chouinard
 Directeur de l'information numérique Florent Daudens
 Adjointes Paul Cauchon, Véronique Chagnon, Valérie Duhaime, Louis Gagné, Jean-François Nadeau, Dominique Reny, Louise-Maude Rioux Soucy
 Directeur de la production Christian Goulet

III LÉGALISATION DE LA MARIJUANA

Et maintenant?

La légalisation de la marijuana a reçu la bénédiction du Parlement, mais il faudra attendre avant d'allumer un joint en toute impunité. Le gouvernement Trudeau a eu la sagesse de retarder la mise en œuvre de sa promesse phare à la mi-octobre afin de donner aux provinces, qui le demandaient, plus de temps pour se préparer.

MANON CORNELLIER



Les libéraux visaient le 1^{er} juillet, ils devront patienter jusqu'au 17 octobre. Quatre mois d'attente sont bien peu de chose après 95 ans de prohibition et de répression qui n'ont rien fait pour contenir la consommation et freiner le crime organisé, et qui ont eu pour effet pervers d'hypothéquer l'avenir de milliers de citoyens.

Le virage historique qu'effectuera le Canada est le bienvenu tant l'échec de l'approche répressive est évident partout dans le monde. L'entrée en vigueur de la loi n'est toutefois que le début d'une expérience inédite qui testera les gouvernements.

Le nouveau régime n'est pas parfait et encore incomplet. Les produits comestibles à base de cannabis ne seront légaux que dans un an alors qu'ils représentent une part non négligeable du marché. C'est le crime organisé qui en bénéficiera entre-temps. Ottawa travaille à la réglementation de ce secteur, mais il doit tout faire pour devancer son échéancier.

Les communautés autochtones particulièrement affectées par la dépendance aux drogues voulaient qu'on leur donne un an de plus pour se préparer. Ottawa leur a refusé ce répit, mais a promis de les aider. Il doit tenir parole.

La pression sur les provinces et les territoires, responsables de l'encadrement de la distribution et de la vente au détail, sera immense, car c'est à cette échelle que s'exercera le contrôle de l'accès au cannabis et la mise en place d'un marché légal suffisamment robuste pour déloger le crime organisé. Or les deux objectifs centraux de la loi sont justement de dissuader les jeunes de consommer de la marijuana et de contrer le marché noir.

Or, aura-t-on suffisamment de produits légaux pour satisfaire la demande après le 17 octobre? Y aura-t-il assez de points de vente et l'achat en ligne sera-t-il suffisamment simple pour décourager le recours au trafiquant du coin? Rien n'est moins sûr.

Le premier ministre Justin Trudeau a même reconnu en conférence de presse mercredi que le crime organisé ne serait pas supplanté du jour au lendemain. « Nous sommes confiants qu'au début, nous allons prendre une part significative du marché occupé presque entièrement par l'instinct par le crime organisé. Puis, au cours des mois et, effectivement, des années qui suivront, nous remplacerons complètement ou presque le marché noir », a-t-il dit.

C'est pour y arriver au niveau local qu'Ottawa dit avoir permis la culture à domicile d'au plus quatre plants et qu'il a tenu tête au Québec et au Manitoba qui veulent l'interdire. Mais quelle loi aura alors préséance? La sienne, dit Québec. Belle bataille judiciaire en perspective qu'Ottawa aurait pu prévenir en acceptant l'amendement du Sénat accordant aux provinces la possibilité d'interdire la culture à domicile, et non seulement de la limiter à un plan. Il n'aurait pas fallu qu'une réforme aussi fondamentale piétine à cause d'un plan de pot, mais ce flou juridique ajoute aux multiples grains de sable capables d'enrayer l'engrenage.

Autre inconnue : le sort réservé aux Canadiens qui ont un casier criminel pour possession simple de marijuana avec les conséquences négatives qui en découlent. Leur offrira-t-on un pardon? Comme la loi actuelle reste en vigueur jusqu'au 17 octobre, le gouvernement refuse de s'engager pour ne pas encourager les gens à l'enfreindre. M. Trudeau ne ferme toutefois pas la porte, disant que son gouvernement se penchera sur ce dossier une fois la nouvelle loi en vigueur. Il devra plus qu'y penser. Effacer ces casiers est la seule chose logique à faire, et rapidement après l'entrée en vigueur.

Selon le premier ministre Trudeau, « la légalisation de la marijuana est un processus continu, pas un événement d'une seule journée ». Il a raison, mais cela impose au fédéral et aux provinces d'être en état d'alerte, prêts à réagir rapidement pour corriger lacunes et bavures.

Le décollage doit, malgré les inévitables turbulences initiales, se faire sans accroc majeurs. Le Canada est le premier pays du G7 et seulement le deuxième pays après l'Uruguay à faire ce bond en avant. Les yeux du monde sont tournés vers lui. Il a droit à l'erreur, mais pas à l'échec.

BARRETTE DANS L'EAU CHAUDE POUR DES PROPOS CONTROVERSÉS

Je peux vous garantir qu'il y aura au moins un cas dans les six prochains mois où un candidat va dire une connerie...

Ça arrive tout le temps!



LETTRES

Campagne et BBQ

À voir les manchettes, on croirait que notre seul défi serait le choix du meilleur hot-dog. Mais grâce à vos pages, le voile se lève sur des enjeux que nos élus occultent, telle l'excellence de l'Ontario en santé. Avec un nombre de médecins de famille inférieur de 17% par personne, les Ontariens ont un taux de 15% plus élevé d'inscriptions auprès d'un médecin de famille (94%). Mais c'est le nombre de patients inscrits par médecin en Ontario qui étonne, soit 904, comparativement à 654 au Québec. Un taux supérieur de 38%, alors que leurs médecins chercheraient de nouveaux patients. Comment expliquer un tel écart, sinon une aussi piètre performance du Québec? Ce, malgré une péréquation généreuse, de forts transferts fédéraux en santé, une parité des salaires avec nos voisins et nos médecins de famille plus nombreux par personne? Et bien sûr, en prime, l'iceberg de la santé dont les coûts vont bientôt dépasser 50% du budget provincial. Rien pour nous réjouir, alors que nos politiciens s'affairent à remplacer l'orchestre sur le pont du Titanic par un alléchant BBQ.

Pierre G. Blanchard
 Montréal, le 18 juin 2018

Des impacts inconnus

La population d'Hochelaga-Maisonneuve résidant aux environs des terrains en friche situés à l'extrémité est de la rue Ontario vit de grandes inquiétudes quant aux projets de développement qui y sont prévus. De l'implantation d'une « Cité de la logistique » aux activités d'entreprises industrielles, en passant par la construction de bretelles autoroutières arrivant de l'autoroute 25, l'avenir de ces terrains fait l'objet de plusieurs projets d'aménagement qui soulèvent la controverse. Des activités industrielles à quelques mètres des habitations du quartier Maisonneuve? L'avenir d'un site écologique méconnu du grand public, le ruisseau Molson, probablement affecté? Du trafic lourd à proximité des maisons? Les citoyens et citoyennes qui vivent dans le quartier sont déjà passablement affectés par les activités portuaires, le camionnage sur Notre-Dame, les voies ferrées, la pollution de l'air et le bruit.

Le prolongement de l'avenue Souigny formerait vraisemblablement une boucle vers le nord à proximité des habitations de la biscuiterie Viau ainsi que de la coopérative d'habitation Viauville, où vivent plusieurs centaines de

personnes. Certains plans du ministère de Transports suggèrent même qu'il s'agirait d'une bretelle à double sens, augmentant du coup le volume de trafic.

Le futur viaduc du port est situé quant à lui à quelques dizaines de mètres de la résidence pour personnes âgées Grace Dart et de tout le sud-est du quartier Maisonneuve. Il est à craindre que le passage quotidien de plusieurs centaines, voire de milliers de camions lourds sur ces deux ouvrages, dont un est surélevé, génère du bruit, de la poussière et des émanations néfastes qui vont dégrader davantage la qualité de vie des habitants du secteur et nuire durablement à leur santé. À ma connaissance, depuis qu'il est question de développer ces terrains, aucune instance publique n'a clairement examiné les enjeux de santé qui y sont reliés. Il est grand temps que cela soit fait. Le 6 juin dernier, j'ai demandé officiellement à la Direction de santé publique de Montréal d'étudier l'impact qu'entraînerait la réalisation de ces projets sur la santé de la population environnante.

L'implantation de projets routiers et industriels sur les grands espaces de l'est du quartier ne devrait pas se faire en occultant les risques pour la santé des gens qui vivent à proximité. [...]

Carole Poirier
 Montréal, le 18 juin 2018

LIBREOPINION

Les conditions de détention à l'établissement Leclerc doivent être connues du public

GENEVIÈVE DAUPHIN-JOHNSON
 RESPONSABLE DU COMITÉ DE MOBILISATION LECLERC DU CENTRE DES FEMMES DE LAVAL*

Lettre adressée au ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux

En janvier 2016, votre gouvernement a procédé à la fermeture inopinée de la prison Tanguay à Montréal et a transféré les prisonnières dans un ancien pénitencier pour hommes fermé en 2012 pour cause de vétusté par le gouvernement Harper. Les conditions de détention des femmes à l'établissement Leclerc de Laval — dont la mixité hommes-femmes, le non-accès aux services et la configuration archaïque des lieux — ont immédiatement été dénoncées par les détenues elles-mêmes, par des membres de communautés religieuses, des membres du Barreau, des groupes de défense des droits et des groupes de femmes. Un au-

tre sujet de préoccupation était le changement de l'approche correctionnelle et la non-formation des agents habitués à une clientèle masculine et peu au fait des enjeux sexo-spécifiques d'une population carcérale féminine.

Or, les femmes incarcérées dans les prisons provinciales le sont en grande majorité pour de petits crimes liés à leur survie, et ce, pour de courts séjours d'une moyenne de près de deux mois. Les femmes judiciairisées ont presque toutes connu la pauvreté, la violence et les problèmes de santé mentale. En outre, comme vous le savez, les femmes autochtones sont surjudicialisées et surreprésentées en prison.

Très peu de services sont offerts aux femmes à leur sortie de prison, alors que les problèmes d'emploi, de logement, de démêlés avec la DPJ, de discrimination en tous genres sont énormes.

Soucieux de la dignité et du respect des droits de toutes les femmes, no-

tamment des femmes incarcérées, le Centre des femmes de Laval a mis sur pied son comité de mobilisation en soutien aux détenues de l'établissement Leclerc. Soutenu par son regroupement, L'R des Centres de femmes du Québec, le Centre des femmes de Laval s'est joint à la Ligue des droits et libertés et à la Fédération des femmes du Québec pour réclamer, en mai 2016, une mission indépendante d'observation à l'établissement Leclerc.

Vous avez refusé la tenue de la mission d'observation proposée, mais, face aux pressions populaires, avez mis sur pied un comité de travail qui, depuis déjà deux ans, se penche sur les conditions de détention à l'établissement Leclerc et sur l'avenir de l'incarcération des femmes au Québec. Le travail de ce comité a permis d'améliorer l'accès aux soins médicaux ou aux programmes et d'apporter les correctifs les plus urgents, dont le trans-

fert, en juin 2017, des hommes vers d'autres établissements.

Dans le but de maintenir la mobilisation et de pousser la réflexion sur le bien-fondé de l'incarcération des femmes comme réponse à un problème social, nous avons créé la Coalition d'action et de surveillance sur l'incarcération des femmes au Québec (CASIFQ).

La Coalition vous a pressé de rendre public le rapport du comité de travail qui doit être déposé dans les prochains jours. Cette demande a malheureusement reçu une fin de non-recevoir. Pour la CASIFQ, il est essentiel de connaître les orientations et les recommandations de ce rapport pour que les travaux que vous menez, de même que l'éveil récent de la conscience collective sur les conditions de détention des femmes au Québec, ouvrent une réflexion commune plus large concernant l'incarcération des femmes comme réponse à un problème social.

Une réflexion publique s'impose

en effet, et celle-ci doit inclure les femmes concernées. Comment peut-on croire que ces femmes puissent panser leurs blessures et se sortir du phénomène des portes tournantes si elles sont maintenues dans des conditions de détention inutilement répressives et souffrantes? Les impacts néfastes de la prison sur les femmes sont bien documentés: appauvrissement, fragilisation sur le plan de la santé mentale et physique, enlèvement dans le cycle de la petite criminalité, isolement social, perte de leur logement, désintégration de la famille. Il est impératif de réfléchir à d'autres options que l'incarcération des femmes en vue d'une réduction significative de la population carcérale.

La justice, tout comme les injustices, nous concerne tous et toutes.

* Cette lettre est signée par différents groupes et professeurs-chercheurs, dont on trouvera la liste sur nos plateformes numériques.

III INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le positionnement de nos gouvernements

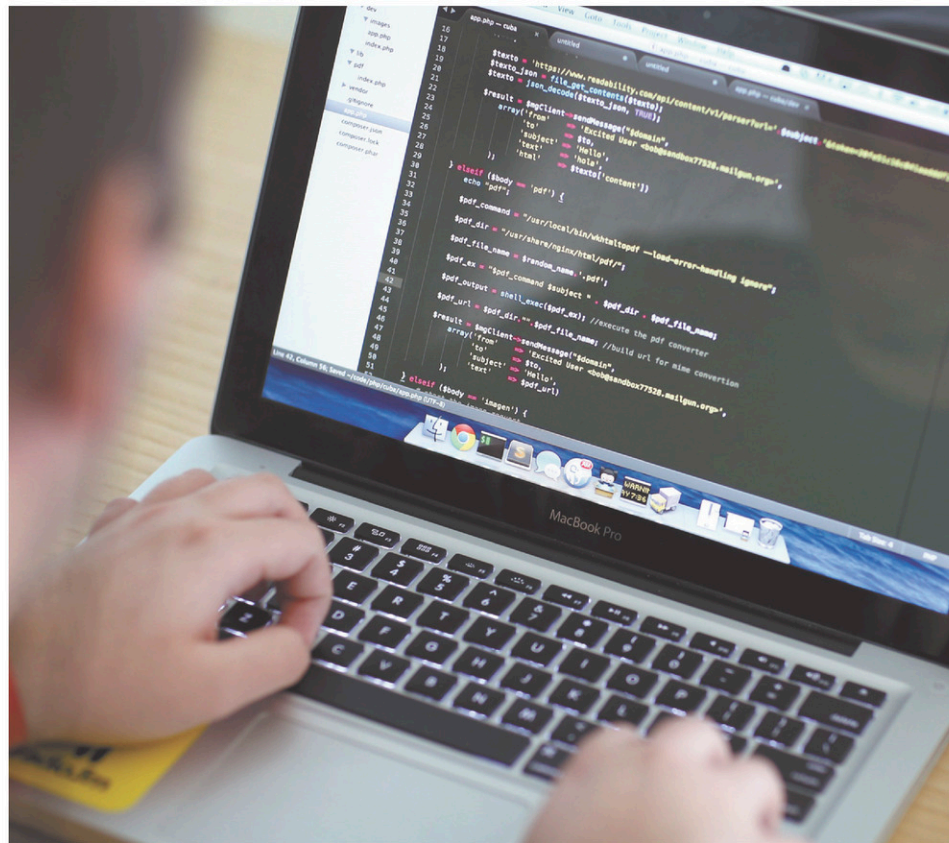
NIZAR CHAARI
CHARGÉ DE COURS ET CONSEILLER
SENIOR EN GESTION
JEAN-BERNARD MARCHAND
MAÎTRISE EN GESTION DE L'ÉCOLE
NATIONALE D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE

Le gouvernement de Justin Trudeau a annoncé mardi le début de consultations portant sur la transformation du numérique et des données au Canada. Le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Navdeep Bains, dit souhaiter ainsi recueillir l'avis des entreprises, des universités et de la société civile, invitant même la population à se faire entendre, en prévision d'une nouvelle stratégie nationale.

Derrière les allures de discussion citoyenne sur les technologies, ce dont il est question réellement est le développement rapide de l'intelligence artificielle, dont le débat politique demeure extrêmement incertain. Ainsi, bien au-delà des fantasmes de conditions meilleures, cette vague suscite des craintes et provoque de nombreux questionnements, notamment politiques, éthiques et sociétaux. Eu égard à leurs responsabilités et aux enjeux incontournables qui pointent déjà à l'horizon, il apparaît impératif que les divers ordres de gouvernement s'investissent rapidement dans l'encadrement des développements actuels et orientent, avec l'ensemble des acteurs socioéconomiques, la progression indéniable de l'intelligence artificielle.

D'abord, les gouvernements ont le devoir de s'intéresser aux algorithmes développés derrière les codes informatiques et les machines afin qu'ils concordent avec les lois, notamment les chartes des droits et libertés, et cohabitent avec les valeurs communes. Si nous devons collectivement accorder une plus grande place à ces technologies, il nous faut également développer un contrôle démocratique des effets potentiellement négatifs de celles-ci. Aux États-Unis, des projets d'automatisation de décisions de libération conditionnelle ou d'analyse prédictive de la criminalité ont généré des résultats discriminatoires, basés sur des préjugés et des stéréotypes. Le jour de la mise en place d'un tribunal des algorithmes comme spécialisation de notre système judiciaire est loin d'être une fiction.

Plus encore, de nombreux spécialistes issus de divers horizons techniques soulignent l'urgence pour le Canada de se doter d'une politique nationale de gestion des données massives. Cet enjeu est double. D'abord dans sa forme actuelle, l'efficacité de l'intelligence artificielle repose sur la collecte d'informations à partir de divers dispositifs numériques. Plus il y a de données, plus la machine est en mesure d'améliorer sa per-



Le gouvernement doit orienter et planifier le développement de solutions technologiques vers des problèmes actuels et nouveaux liés aux services publics

JOE RAEDLE GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE

formance. Les géants du Web (GAFA) ont une avance démesurée sur leurs plus proches compétiteurs en matière de propriété de données personnelles et la tendance est exponentielle. Ensuite, si cet actif numérique est aujourd'hui principalement lié aux habitudes de consommation, plusieurs de ces entreprises investissent maintenant des sommes substantielles dans les secteurs stratégiques de la société civile comme la santé, l'éducation ou le développement des villes connectées. Sans nouveaux pouvoirs législatifs, les gouvernements risquent d'assister à la mise en place d'un écosystème de données verrouillé derrière les secrets commerciaux et les intérêts privés.

Les services publics

Par la voie des services publics, les gouvernements sont en mesure de s'approprier stratégiquement l'intelligence artificielle. En plus de son rôle traditionnel d'encadrement et de facilitateur, il doit absolument orienter et planifier le développement de solutions technologiques vers des problèmes actuels et nouveaux liés aux services publics. Les besoins sont immenses et les gains nombreux pour améliorer la vie des citoyens et des entreprises dans leurs relations avec l'État. Le traitement des images et des données offre plusieurs occasions de simplifier des tâches et d'optimiser des analyses. L'amélioration de l'expérience client en temps réel par des

robots-clients lors d'une réclamation d'assurance-emploi, l'élimination du triage dans les urgences par l'analyse sommaire des signes vitaux ou l'anticipation plus rapide des crises environnementales par la centralisation des données sont des chantiers porteurs parmi d'autres en vue d'une modernisation de l'administration publique. Agir autrement pose le risque d'un développement technologique inégalitaire dirigé uniquement vers des problèmes sociaux dits rentables, nourrissant l'incertitude liée à une plus grande fracture sociale mondiale. La perspective de services publics « intelligents » s'inscrit dans un nouveau paradigme caractérisé par une connexion planétaire des humains et des objets, des organisations sans frontières et une nouvelle écologie des médias. Les gouvernements ne peuvent pas se permettre d'être en marge de cette révolution. Un retard en ce sens risque de creuser davantage les écarts entre le secteur privé et le secteur public et d'accélérer le désenchantement des citoyens envers l'administration publique. Loin des discours interventionnistes et moralisateurs, le propos consiste à dire que, par le biais de ces organismes régulateurs et de ses missions, l'État doit répondre aux besoins et aux aspirations de la population et lui appartient plus que jamais de gérer les grands dossiers de biens publics. La finalité demeure la construction d'une société plus juste et harmonieuse, dotée d'une technologie humainement acceptable.

que temps de renverser la vapeur. Cette fois en faveur du français.

Par exemple, serait-il envisageable que votre ministère envoie un mémo à toutes les directions d'école et aux professeurs pour leur rappeler leur rôle de contribuer à diffuser la langue de l'école en la mettant en scène, surtout lors d'événements aussi symboliques et solennels que les spectacles de finissants ?

Nous sommes parvenus au point où nos écoles, censées assurer la pérennité de notre culture, font la promotion active de l'anglais et négligent la production culturelle en français. Et que dire des écoles où votre gouvernement a implanté l'anglais exclusif en 6^e année ? La situation doit être plus navrante encore.

Votre ministère pourrait-il aller jusqu'à établir un seuil, un quota à respecter, ou du moins suggérer des balises ?

Ma fille m'a confié : « Papa, on en apprend, des chansons en français, dans nos cours, mais on ne les chante jamais en spectacle. » Un mot résume ce phénomène : l'aliénation. L'étape suivante, habituellement, est l'assimilation pure et simple à la langue la plus attrayante.

À l'approche de notre Fête nationale, il serait tout indiqué de réfléchir à une solution. Si l'école québécoise ne s'intéresse plus au français, dites-moi, qui le fera à sa place ?

Au revoir

FABRICE VIL



Ce texte marque la fin de ma chronique bimensuelle au *Devoir*. Je serai désormais chroniqueur invité. Je vous l'annonce la tête haute, mais avec tristesse. Avant de tirer ma révérence, je dirais comme Jay-Z : permettez-moi de me présenter à nouveau.

Ubuntu. Ce mot issu des langues bantoues du sud de l'Afrique désigne une philosophie qui honore notre interdépendance. *Ubuntu* est une reconnaissance que nous sommes tous unis dans notre humanité. C'est la pensée *ubuntu* qui a habité de grands leaders comme Nelson Mandela.

Sans me réclamer de l'héritage de Mandela, je suis fier d'avoir écrit avec cœur et respect, mais avec fermeté. C'est justement en raison de ma pleine appartenance à la famille québécoise que j'aime susciter des réflexions au sujet des inégalités que notre bêtise produit et a produites à travers l'histoire. Toutes les bonnes familles ont leurs zones d'ombre. Je nous crois capables de les observer et d'y répondre.

J'insiste plus particulièrement sur l'importance, comme solution pour un meilleur vivre-ensemble, d'embrasser la diversité. Je suis donc heureux de constater que ce mot soit sur toutes les lèvres. C'est d'ailleurs parce que *Le Devoir* avait rendez-vous avec la diversité que nos chemins se sont croisés en 2016.

Les deux dernières années ont mûri ma réflexion sur le sujet. « La richesse de la diversité réside dans la faculté des uns d'ouvrir le regard des autres sur des phénomènes qui se situent dans leur angle mort. » C'est ce que j'ai écrit dans ma première chronique. Et oui, ce fut un honneur pour moi de faire usage de ma tribune afin d'illustrer un petit peu de Saint-Michel au lecteur d'Outremont.

J'ajoute aujourd'hui que cette richesse est pleine d'embûches. La diversité est la genèse de tensions, d'incompréhensions et d'inconforts. Lorsque pleinement épousée comme valeur, la diversité représente un défi pour les individus et les organisations, qui doivent composer avec des réalités nouvelles.

Le milieu médiatique, à la différence des industries qui se gèrent entre quatre murs, apprivoise la diversité tout en la révélant au grand public. En conséquence, les chroniqueurs qui contribuent à la diversité en subissent parfois directement les contrecoups.

Ceci est d'autant plus vrai pour le milieu médiatique, qui, à la différence des industries qui se gèrent entre quatre murs, apprivoise la diversité tout en la révélant au grand public. En conséquence, les chroniqueurs qui contribuent à la diversité en subissent parfois directement les contrecoups. D'abord, j'ai vite compris que ma légitimité comme chroniqueur elle-même est contestée par d'autres chroniqueurs.

Ensuite, mon identité engendre une responsabilité additionnelle. Le silence pèse lourd lorsque certaines communautés, déjà sous-représentées, sont en plus mal représentées. En entrevue à Radio-Canada la semaine passée, Denys Arcand a suggéré qu'en choisissant des comédiens noirs pour jouer des criminels dans son dernier film, il tendait « un miroir à la nature ».

Il m'appartient de briser le miroir de M. Arcand et d'ouvrir une fenêtre sur la réalité. D'expliquer, encore, que la criminalisation qui afflige les communautés noires n'est pas le fait de la nature, mais le résultat d'un ensemble d'injustices, dont les préjugés, alimentés par des commentaires comme ceux de M. Arcand.

Enfin, ma lutte contre le racisme s'est accompagnée d'inconvénients allant de commentaires insidieux d'internautes à la nécessité de défendre mon intégrité déontologique devant le Conseil de presse.

Dans son sens le plus profond, la diversité n'est pas folklorique. Tous ceux et celles qui souhaitent en relever le défi doivent le savoir.

Cela dit, je suis reconnaissant de ces deux années comme chroniqueur.

D'abord, aux lecteurs et lectrices qui estiment être peu représentés dans les médias ; je suis heureux d'avoir fait écho à votre voix à la lumière de mon humble vécu. Nous n'avons pas tous la chance d'écrire dans un journal à grand tirage, mais sachez que vous-mêmes avez déjà un mégaphone : l'Internet. Je vous invite à partager vos idées comme bon vous semble, tout en vous suggérant deux règles. Premièrement, appuyez les élans de votre indignation avec des argumentaires solides. Deuxièmement, évitez le mépris d'autrui. Même au nom des causes les plus nobles, le mépris est un instrument qui mine la dignité humaine. Audrey Lorde a dit qu'on ne détruit pas la maison du maître avec ses outils.

Aux politiciens, gens d'affaires et autres décideurs ; nombre d'entre vous m'ont manifesté votre intérêt envers ce que j'écris. « Je ne suis pas tout le temps d'accord avec toi, mais tu me fais réfléchir », ai-je souvent entendu avec grande satisfaction. Merci.

Enfin, plusieurs d'entre vous vont se réjouir de la fin de ma chronique bimensuelle. Grâce à vous, j'ai appris que mes opinions ne sont pas absolues. J'ai aussi appris à porter le rôle de chroniqueur avec plus de détachement. J'espère que mes chroniques furent la source d'au moins un apprentissage.

Le 44^e président des États-Unis a dit « *Obama Out* », s'inspirant du Black Mamba. À l'occasion de ma 44^e chronique, je vous dis plutôt *na wè pi devan*. À la revoyure, comme on dit par chez nous.

De la promotion de l'anglais dans les écoles primaires

JEAN-FRANÇOIS VALLÉE
LA POCATIÈRE

Lettre adressée au ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx

Je viens d'assister coup sur coup aux spectacles de fin d'année des finissants de l'école primaire et du collège de ma ville. Mon constat, comme chaque année : les chansons interprétées en français sur scène frôlaient le 0 %, autant en ce qui concerne la musique d'ambiance que dans les choix des jeunes. Il s'agit pourtant d'écoles françaises implantées dans une ville à presque 100 % francophone...

Je me suis senti mal à l'aise en pensant au message clair, net et sans équivoque que cela envoie à notre jeunesse, en particulier aux néo-Québécois, à sa-

voir que même au Québec, seul coin de l'Amérique du Nord où cela pourrait être différent, l'anglais domine l'espace public.

Je sais pertinemment que le parti que vous représentez accorde une très grande importance à l'essor de l'anglais au cœur même du système d'éducation québécois, mais j'ose néanmoins sonner l'alarme.

Avez-vous pleinement pris conscience du fait que l'anglicisation par la base, à laquelle votre gouvernement souscrit avec zèle, fonctionne aujourd'hui trop bien ? Nos jeunes sont carrément en train de devenir des anglophones de culture. Votre parti a tellement survolé et glorifié l'enseignement de l'anglais de toutes les manières possibles de la 1^{re} année du primaire à la dernière année du cégep qu'il est maintenant plus

AGRILE DU FRÊNE

Une première ville rase tous ses frênes

Reconnaissant sa défaite, Gatineau a décidé d'abattre ses arbres plutôt que de poursuivre les traitements

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

U

ne première ville au Québec y va d'une solution extrême en rasant tous les frênes sur son territoire tandis que le gouvernement du Québec n'a toujours pas donné suite aux demandes de nombreuses municipalités qui réclament une stratégie commune ainsi qu'une aide financière pour lutter contre l'agrile du frêne.

Dépassée par le niveau d'infestation de ses frênes, la Ville de Gatineau en est venue à la conclusion qu'il valait mieux les faire complètement disparaître du paysage que les traiter.

« Lutter contre l'agrile du frêne, c'est impossible. C'est utopique de dire qu'on lutte contre cet insecte. Actuellement, ce qu'on fait, c'est gérer une problématique pour laquelle il n'y a pas de solution miracle », souligne Alexandre Dumas, ingénieur forestier au service de l'environnement de la Ville de Gatineau.

D'ici 2020, ce sont 40 000 frênes qui seront abattus, portant le total d'arbres coupés depuis le début des ravages de cet insecte dévastateur à 70 000.

La problématique de l'agrile du frêne doit être gérée dans une optique de sécurité publique plutôt que dans une perspective de préservation du patrimoine arboricole, estime désormais la Ville de Gatineau.

Originaire d'Asie

L'agrile, un insecte vert métallique originaire d'Asie qui s'attaque aux frênes, a été détecté pour la première fois à Carignan en 2008, puis deux ans plus tard à Gatineau.

« Comme municipalité, on a décidé de se concentrer sur la gestion du frêne, et notre responsabilité, c'est que ces arbres ne deviennent pas dangereux pour la population », indique M. Dumas.

D'autant plus, rappelle M. Dumas, que les solutions qui existent actuellement ne font que prolonger la durée de vie du frêne, sans nécessairement freiner l'épidémie.

« Financièrement, nous n'avons aucune aide. Les coûts sont à 100 % assumés par chacune des villes. Ce ne sont pas toutes les municipalités qui ont la structure, l'organisation et la capacité financière de faire face à une épidémie de cette envergure », souligne M. Dumas.

De 2013 à 2017, la Ville a dépensé environ 6 millions pour la gestion de l'agrile du frêne. L'abattage massif qui s'échelonne sur les trois prochaines années coûtera également 6 millions.

M. Dumas compare les ravages provoqués par l'agrile à ceux laissés par le verglas de 1998.

« Les ravages de l'agrile sont du même ordre que ceux d'une très grande catastrophe naturelle. La seule différence, c'est qu'ils s'étendent sur plusieurs années, parce qu'on ne les voit pas instantanément. Il n'en reste pas moins qu'en matière de pertes d'arbres, il y en aura



La Ville de Montréal a traité près de 95 000 arbres sur les terrains publics au cours des dernières années. Elle a néanmoins dû procéder à l'abattage de plus de 15 000 arbres depuis 2011. L'an dernier, la Ville a annoncé l'abattage de 4000 frênes sur le mont Royal.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

pratiquement autant que lors du verglas», dit-il.

Même si l'agrile ne connaît pas de frontières, l'épidémie a jusqu'à présent été gérée localement par chacune des municipalités touchées, ce qui ne facilite pas toujours le combat, souligne un expert.

« Le fait qu'une ville reconnaisse avoir perdu la bataille, c'est triste, mais ce n'est malheureusement pas surprenant », indique Daniel Kneeshaw, professeur au Département de sciences biologiques de l'UQAM et membre du Centre d'études de la forêt.

Problème national, gestion locale

Selon M. Kneeshaw, le cas de Gatineau découle du fait que chaque municipalité a livré sa propre bataille, commettant parfois des erreurs. « Les batailles au Québec ont été livrées à droite et à gauche, sans nécessairement la même intensité », rappelle-t-il.

Pourtant, plusieurs villes au Québec tentent depuis des années de mettre en



L'agrile, un insecte vert métallique originaire d'Asie qui s'attaque aux frênes, a été détecté pour la première fois à Carignan en 2008, puis deux ans plus tard à Gatineau.

VILLE DE MONTRÉAL

place une stratégie commune pour combattre l'insecte dévastateur.

En 2016, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui représente les 82 municipalités qui forment la grande région de Montréal, a demandé au ministère des Affaires municipales de soumettre à l'Assemblée nationale des modifications législatives afin de doter la CMM d'un pouvoir réglementaire pour accélérer la mise en œuvre d'une Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne.

La CMM a également demandé d'élaborer un programme commun avec le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et les municipalités de la grande région montréalaise afin de financer le remplacement des frênes sur le territoire métropolitain.

Le ministère des Affaires municipales indique que la demande de la CMM est toujours à l'étude. Il précise toutefois que deux ministères participent aux travaux du Comité métropolitain de lutte contre l'agrile du frêne.

D'autres villes ne baissent pas les bras

Bien que cette année encore l'agrile du frêne ait continué à gagner du terrain, atteignant désormais plusieurs villes de l'est de la province, les villes n'en sont pas à emboîter le pas à Gatineau.

La Ville de Trois-Rivières, qui avait jusqu'à présent été « épargnée » par l'agrile, a trouvé des traces du parasite et compte livrer sa bataille.

« C'est notre première année dans la lutte contre l'agrile, jusqu'à présent nous n'avions pas été touchés par cette crise-là. Nous ne sommes pas du tout dans une optique d'abattage, on va d'abord traiter tous les frênes qui n'ont pas été infestés », mentionne Yves Toutant, responsable des

relations publiques à la Ville de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, qui procède actuellement à l'inventaire du nombre de frênes sur son territoire, en traitera environ 260 cet été, puis 340 l'an prochain. Jusqu'à présent, cinq arbres devront être abattus.

À Montréal, où près de 95 000 arbres ont été traités sur des terrains publics, on concentre les efforts sur la sensibilisation des propriétaires de terrains privés où se trouvent des frênes. La Ville a doublé les subventions, passant d'un plafond de 2000 \$ à 4000 \$.

« Actuellement, la stratégie ne prévoit pas l'abattage de l'ensemble des

frênes du territoire, comme c'est le cas à Gatineau », soutient Gabrielle Fontaine-Giroux, relationniste à la Ville de Montréal.

Depuis 2011, ce sont plus de 15 000 arbres qui ont été coupés, et le poumon vert de la métropole, le mont Royal, est aussi menacé. L'an dernier, la Ville a annoncé l'abattage de 4000 frênes sur la montagne.

À la Ville de Longueuil, où un comité de l'arbre a été constitué à la suite de l'infestation, on estime le traitement toujours efficace.

« Notre objectif demeure de ralentir la mortalité des arbres », indique Louis-Pascal Cyr, porte-parole de la Ville de Longueuil.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LEDEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com